

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX

Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	67,00 €
avec la propriété industrielle	110,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	80,00 €
avec la propriété industrielle	131,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	98,00 €
avec la propriété industrielle	160,00 €
Annexe de la "Propriété industrielle", seule.....	51,00 €

INSERTIONS LEGALES

la ligne hors taxes :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions)	7,50 €
Gérançes libres, locations gérançes.....	8,00 €
Commerces (cessions, etc...).....	8,40 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...).....	8,70 €

SOMMAIRE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2009-253 du 29 mai 2009 réglementant la circulation des véhicules à l'occasion d'une opération immobilière (p. 3745).

Arrêté Ministériel n° 2009-254 du 29 mai 2009 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Commissaire-Comptable au Service des Prestations Médicales de l'Etat (p. 3745).

Arrêté Ministériel n° 2009-255 du 29 mai 2009 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant (p. 3746).

Arrêté Ministériel n° 2009-256 du 29 mai 2009 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-408 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques visant le Libéria (p. 3746).

Arrêté Ministériel n° 2009-257 du 29 mai 2009 portant confirmation de l'autorisation et de l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée S.A.M. «INSTITUT ALAIN DUCASSE», au capital de 150.000 € (p. 3747).

ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté n° 2009-15 du 27 mai 2009 rejetant une demande de libération conditionnelle (p. 3748).

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2009-1705 du 28 mai 2009 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire (p. 3748).

Arrêté Municipal n° 2009-1715 du 29 mai 2009 plaçant une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 3748).

Arrêté Municipal n° 2009-1716 du 29 mai 2009 prononçant l'admission à la retraite anticipée d'une fonctionnaire (p. 3748).

Arrêté Municipal n° 2009-1722 du 29 mai 2009 réglementant la circulation des véhicules à l'occasion de travaux d'intérêt public (p. 3748).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 3749).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Vacation des Services administratifs (p. 3749).

Avis de recrutement n° 2009-92 d'une Secrétaire Comptable au Service des Travaux Publics (p. 3749).

Avis de recrutement n° 2009-93 d'un Adjoint au Directeur de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité (p. 3749).

Avis de recrutement n° 2009-94 d'un Contrôleur Aérien au Service de l'Aviation Civile (p. 3750).

Avis de recrutement n° 2009-95 d'un Administrateur Juridique à la Direction des Affaires Juridiques (p. 3750).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Mise à la location d'un local à usage de bureau situé au Stade Louis II - Entrée F - Niveau 2 - sis 9, avenue des Castelans (p. 3750).

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Bourses d'études - Année Universitaire 2009/2010 (p. 3751).

Admission d'étudiants à la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris (p. 3751).

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Centre Hospitalier Princesse Grace.

Nouveaux tarifs (p. 3751).

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 2009-039 d'un poste d'auxiliaire de puériculture à la crèche des eucalyptus au Service d'Actions Sociales et de Loisirs (p. 3752).

Avis de vacance d'emploi n° 2009-040 d'un poste de Caissier(ère) au Jardin Exotique (p. 3752).

Avis de vacance d'emploi n° 2009-041 d'un poste de Surveillant au Jardin Exotique (p. 3752).

Avis de vacance d'emploi n° 2009-042 de trois postes de surveillant(e)s à temps partiel à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III (p. 3752).

Avis de vacance d'emploi n° 2009-043 d'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé d'enseignement artistique en luth - théorbe et guitare ancienne à temps partiel à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III (p. 3752).

Avis de vacance d'emploi n° 2009-044 d'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé d'art dramatique à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III (p. 3753).

Avis de vacance d'emploi n° 2009-045 d'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé de chant choral à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III (p. 3753).

Avis de vacance d'emploi n° 2009-046 d'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé de viole de gambe à temps partiel à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III (p. 3753).

Avis de vacance d'emploi n° 2009-047 d'un poste de Professeur ou d'Assistant spécialisé de Musique électroacoustique à temps partiel à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III (p. 3753).

Avis de vacance d'emploi n° 2009-048 d'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé de lutherie à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III (p. 3753).

Avis de vacance d'emploi n° 2009-049 d'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé d'alto à temps partiel à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III (p. 3753).

Avis de vacance d'emploi n° 2009-050 d'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé d'histoire de la musique à temps partiel à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III (p. 3754).

INFORMATIONS (p. 3754).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 3755 à 3798).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2009-253 du 29 mai 2009 réglementant la circulation des véhicules à l'occasion d'une opération immobilière.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale, modifiée ;

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.099 du 15 février 1973 réglementant l'utilisation du port, des quais et des dépendances portuaires, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 94-539 du 12 décembre 1994 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que le stationnement des bateaux et engins de mer sur les quais et dépendances du port, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 mai 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

- Du mardi 7 juillet 2009 jusqu'au début des opérations de montage des installations nécessaires au Grand Prix Automobile 2010, la circulation des autocars de tourisme, des véhicules et ensemble de véhicules d'une hauteur supérieure à 3 mètres 80, est interdite :

· sur le quai Louis II, dans sa totalité

· sur le quai des Etats-Unis, dans sa partie comprise entre la chicane et le quai l'Hirondelle.

ART. 2.

Les différentes dispositions visées précédemment ne s'appliquent pas aux véhicules de police et de secours ainsi qu'aux véhicules autorisés.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-neuf mai deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2009-254 du 29 mai 2009 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Commis-Comptable au Service des Prestations Médicales de l'Etat.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 mai 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'un Commis-Comptable au Service des Prestations Médicales de l'Etat (catégorie B - indices majorés extrêmes 289/379).

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;

- être titulaire d'un Baccalauréat dans le domaine de la comptabilité ;

- maîtriser parfaitement l'utilisation des outils informatiques (Excel, Word, Lotus Notes) ;

- justifier d'une expérience administrative d'au moins une année.

ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre ;

- deux extraits de leur acte de naissance ;

- un extrait du casier judiciaire ;

- un certificat de nationalité ;

- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- M. Franck TASCHINI, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, ou son représentant, Président ;

- Mme Agnès PUONS, Directeur Général du Département des Affaires Sociales et de la Santé ;

- M. Didier GAMERDINGER, Directeur Général du Département de l'Intérieur ;

- Mme Martine COTTALORDA, Chef du Service des Prestations Médicales de l'Etat ;

- Mme Laurence BELUCHE, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente,

ou M. Stéphane DELAYGUE, suppléant.

ART. 6.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-neuf mai deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2009-255 du 29 mai 2009 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie ;

Vu la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2006-552 du 3 novembre 2006 autorisant la société anonyme monégasque dénommée «LABORATOIRE DES GRANIONS» à poursuivre l'activité de son établissement pharmaceutique fabricant, exploitant ;

Vu la requête formulée par M. Jean-Yves ROUBERTOU, Pharmacien Responsable de la société anonyme monégasque dénommée «LABORATOIRE DES GRANIONS» ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens ;

Vu l'avis émis par le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 mai 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Romain LESFAURIES, Docteur en pharmacie, est autorisé à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant au sein de la société anonyme monégasque dénommée «LABORATOIRE DES GRANIONS», sise 7, rue de l'Industrie.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-neuf mai deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2009-256 du 29 mai 2009 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-408 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques visant le Libéria.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-408 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques visant le Libéria ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 mai 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2008-408 susvisé, l'annexe dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-neuf mai deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2009-256
DU 29 MAI 2009 MODIFIANT L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
N° 2008-408 DU 30 JUILLET 2008 PORTANT APPLICATION
DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675
DU 10 JUIN 2008 RELATIVE AUX PROCÉDURES
DE GEL DES FONDS METTANT EN ŒUVRE
DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES.

L'annexe dudit arrêté est modifiée comme suit :

(1) Les personnes physiques suivantes sont retirées :

«a) Jenkins Dunbar. Dates de naissance : a) 10 janvier 1947, b) 10 juin 1947. Autre renseignement : ancien ministre responsable du patrimoine foncier, des mines et de l'énergie.

b) Gus Kouwenhoven [*alias* a) Kouwenhoven, b) Kouenhoven, c) Kouenhaven]. Date de naissance : 15 septembre 1942. Autres renseignements: propriétaire de Hotel Africa; président de Oriental Timber Company.»

(2) La mention «Ali Kleilat [*alias* a) Ali Qoleilat, b) Ali Koleilat Delbi]. Date de naissance : 10 juillet 1970. Lieu de naissance : Beyrouth. Nationalité: libanaise. n° de passeport: 0508734. N° du registre national : 2016, Mazraa. Renseignements complémentaires : homme d'affaires, impliqué dans la livraison d'armes à Charles Taylor en 2003. Toujours en relation avec l'ancien président libérien Charles Taylor.» est remplacée par la mention suivante :

«Ali Kleilat [*alias* a) Ali Qoleilat, b) Ali Koleilat Delbi, c) Ali Ramadan Kleilat Al-Delby, d) Ali Ramadan Kleilat Al- Dilby, e) Ali Ramadan Kleilat, f) Ali Ramadan Kleilat Sari]. Date de naissance : 10 juillet 1970 (certains de ses passeports indiquent 1963 comme année de naissance). Lieu de naissance : Beyrouth, Liban. Nationalité : libanaise. n° de passeport : a) 0508734, b) 1432126 (Liban), c) Regular-RL0160888 (Liban), d) D00290903 (Liberia), e) Z01037744 (Pays-Bas), f) Regular-B0744958 (Venezuela). n° du registre national : 2016, Mazraa.»

(3) La mention «Mohamed Ahmad Salame [*alias* a) Mohamed Ahmad Salami, b) Ameri Al Jawad, c) Jawad Al Ameri, d) Moustapha Salami, e) Moustapha A Salami]. Dates de naissance : a) 22 septembre 1961, b) 18 octobre 1963, à Abengourou, Côte d'Ivoire. Nationalité : libanaise. Passeports : a) passeport libanais ordinaire : 1622263 (validité 24/4/01-23/4/06), b) passeport diplomatique togolais : 004296/00409/00 (validité 21/8/02-23/8/07), c) passeport diplomatique libérien : 000275 (validité 11/1/98-10/1/00), d) passeport diplomatique libérien : 002414 (validité 20/6/01-19/6/03, nom : Ameri Al Jawad, né le 18.10.1963, à Ganta, Nimba County), e) passeport ivoirien, f) passeport diplomatique libérien : D/001217. Autre renseignement: propriétaire de la Mohamed and Company Logging Company.» est remplacée par la mention suivante :

«Mohamed Ahmad Salame [*alias* a) Mohamed Ahmad Salami, b) Ameri Al Jawad, c) Jawad Al Ameri, d) Moustapha Salami, e) Moustapha A Salami]. Dates de naissance : a) 22 septembre 1961, b) 18 octobre 1963. Lieu de naissance : Abengourou, Côte d'Ivoire. Nationalité: libanaise. Nos de passeport: a) 1622263 (passeport libanais ordinaire valide du 24.4.2001 au 23.4.2006), b) 004296/00409/00 (passeport diplomatique togolais valide du 21.8.2002 au 23.8.2007), c) 000275 (passeport diplomatique libérien valide du 11.1.1998 au 10.1.2000), d) 002414 (passeport diplomatique libérien valide du 20.6.2001 au 19.6.2003, nom : Ameri Al Jawad, né le 18.10.1963, à Ganta, Nimba County), e) D/001217 (passeport diplomatique libérien), f) Diplomatic-2781 (passeport diplomatique libérien). Autres renseignements : a) possède un passeport ivoirien (aucun détail disponible), b) propriétaire de la Mohamed and Company Logging Company.»

(4) La mention «Edwin M., Snowe jr. Nationalité : libérienne. Passeport n° : a) OR/0056672-01, b) D/005072. Autre renseignement : directeur général de la Liberian Petroleum and Refining Corporation (LPRC).» est remplacée par la mention suivante :

«Edwin M., Snowe jr. Nationalité : libérienne. n° de passeport: a) OR/0056672-01, b) D/005072, c) D-00172 (passeport diplomatique CEDEAO valide du 7.8.2008 au 6.7.2010). Autres renseignements: directeur général de la Liberian Petroleum and Refining Corporation (LPRC).»

Arrêté Ministériel n° 2009-257 du 29 mai 2009 portant confirmation de l'autorisation et de l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée S.A.M. «INSTITUT ALAIN DUCASSE», au capital de 150.000 €.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-751 du 6 novembre 2008 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «INSTITUT ALAIN DUCASSE» ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-68 du 11 février 2009 modifiant l'arrêté ministériel susvisé ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-69 du 11 février 2009 portant confirmation de l'autorisation et de l'approbation des statuts de la société susvisée ;

Vu la demande présentée par les souscripteurs du capital de la société en formation susvisée ;

Vu l'article 3 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 mai 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont confirmées l'autorisation et l'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «INSTITUT ALAIN DUCASSE» telles qu'elles résultent des arrêtés ministériels n° 2008-751, 2009-68 et 2009-69 des 6 novembre 2008 et 11 février 2009.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-neuf mai deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté n° 2009-15 du 27 mai 2009 rejetant une demande de libération conditionnelle.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2009-1705 du 28 mai 2009 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu l'article 85 de la Constitution ;

Vu l'article 50 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Henri DORIA, Premier Adjoint, est délégué dans les fonctions de Maire du samedi 6 au vendredi 12 juin 2009 inclus.

ART. 2.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 28 mai 2009, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 28 mai 2009.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté Municipal n° 2009-1715 du 29 mai 2009 plaçant une fonctionnaire en position de disponibilité.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2004-036 du 11 mai 2004 portant nomination et titularisation d'un agent contractuel chargé de la surveillance des zones de stationnement payant réglementé par horodateurs dans les services communaux (Police Municipale) ;

Vu la demande présentée par Mme Anne-Lyse RUBINO, tendant à être placée en position de disponibilité ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Anne-Lyse RUBINO, née GUGLIELMO, agent contractuel à la Police Municipale, est placée sur sa demande, en position de disponibilité, pour une période d'une année à compter du 16 septembre 2009.

ART. 2.

M. le Secrétaire Général, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté, dont une ampliation a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat, en date du 29 mai 2009.

Monaco, le 29 mai 2009.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté Municipal n° 2009-1716 du 29 mai 2009 prononçant l'admission à la retraite anticipée d'une fonctionnaire.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2002-130 du 13 décembre 2002 portant nomination et titularisation d'une Gardienne de chalet de nécessité dans les Services Communaux (Service du Domaine Communal - Commerce Halles et Marchés) ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Huguette MERLE, née CARTA, est admise à faire valoir ses droits à la retraite anticipée à compter du 14 juillet 2009.

ART. 2.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté dont une ampliation, en date du 29 mai 2009, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 29 mai 2009.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté Municipal n° 2009-1722 du 29 mai 2009 réglementant la circulation des véhicules à l'occasion de travaux d'intérêt public.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Du vendredi 29 mai 2009 à 00 h 01 au dimanche 31 janvier 2010 à 23 h 59, une voie de circulation à sens unique, surplombant le tunnel dorsale, est aménagée à hauteur de l'accès du Tunnel Rainier III en direction du boulevard Rainier III et ce, dans ce sens.

ART. 2.

Sur cette voie, la circulation des véhicules et ensemble de véhicules d'une longueur supérieure à 12,00 mètres et d'un poids total autorisé en charge supérieur à 19 tonnes est interdite.

ART. 3.

Du vendredi 29 mai 2009 à 00 h 01 au dimanche 31 janvier 2010 à 23 h 59, un sens unique de circulation est établi sur le boulevard Rainier III dans sa partie comprise entre son n° 1 et son intersection avec la rue Plati et ce, dans ce sens.

ART. 4.

Du vendredi 29 mai 2009 à 00 h 01 au dimanche 31 janvier 2010 à 23 h 59, le stationnement des véhicules est interdit sur le boulevard Rainier III dans sa partie comprise entre son n° 1 et son intersection avec la rue Plati.

ART. 5.

A compter de l'ouverture de la voie de circulation mentionnée à l'article premier, la voie de circulation provisoire à sens unique comprise entre le boulevard Charles III et l'avenue Prince Pierre sera interdite à la circulation automobile.

ART. 6.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007, modifié, fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, contraires au présent arrêté, sont suspendues.

ART. 7.

En raison de l'urgence, le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article 48 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée.

ART. 8.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 9.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 29 mai 2009 a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 29 mai 2009.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté affiché à la porte de la Mairie le 29 mai 2009.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros TTC.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Vacation des Services administratifs.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir que les Services administratifs vacqueront le jeudi 11 et vendredi 12 juin 2009, à l'exception de ceux qui ont l'obligation légale de rester ouverts au public.

Avis de recrutement n° 2009-92 d'une Secrétaire Comptable au Service des Travaux Publics.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une Secrétaire Comptable au Service des Travaux Publics pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 249/352.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un B.E.P. de secrétariat et/ou de comptabilité ;
- ou, à défaut, posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. ainsi qu'une expérience d'au moins trois années en qualité de secrétaire ;
- être apte à l'utilisation des outils informatiques.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que des épreuves pourront être organisées afin de les départager.

Avis de recrutement n° 2009-93 d'un Adjoint au Directeur de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Adjoint au Directeur de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 600/725.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme d'études supérieures de niveau baccalauréat + 5, spécialisé en aménagement du territoire et en urbanisme ;

- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins huit années dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ;

- maîtriser l'animation et le pilotage d'équipes de projets pluridisciplinaires sans lien hiérarchique ;

- avoir le sens du service public.

Avis de recrutement n° 2009-94 d'un Contrôleur Aérien au Service de l'Aviation Civile.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Contrôleur Aérien au Service de l'Aviation Civile, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 362/482.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme du Baccalauréat ou justifier d'un niveau d'études équivalent ;

- posséder le titre de Contrôleur Aérien ou une expérience professionnelle d'au moins trois années dans cette fonction ;

- avoir de bonnes connaissances de la langue anglaise, des notions de langue italienne seraient appréciées ;

- des connaissances dans le domaine de l'aéronautique seraient souhaitables.

Avis de recrutement n° 2009-95 d'un Administrateur Juridique à la Direction des Affaires Juridiques.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Administrateur Juridique à la Direction des Affaires Juridiques, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 412/515.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Baccalauréat + 4 dans le domaine du droit privé ;

- être Élève-fonctionnaire titulaire ou, à défaut disposer d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine juridique ;

- maîtriser l'outil informatique ;

- la possession d'un diplôme de 3^{ème} cycle dans le domaine du droit privé (droit social et de la santé) serait appréciée.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;

- une copie des titres et références ;

- un curriculum-vitae ;

- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la lettre de motivation.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE**

Administration des Domaines.

Mise à la location d'un local à usage de bureau situé au Stade Louis II - Entrée F - Niveau 2 - sis 9, avenue des Castelans.

L'Administration des domaines fait connaître qu'elle met en location un local à usage de bureau d'une superficie de 60 m² environ ainsi qu'un local à usage de placard d'une superficie d'environ 5 m², situés au Stade Louis II - Entrée F - Niveau 2 - sis 9, avenue des Castelans.

Les personnes intéressées par la reprise de ces locaux doivent retirer un dossier de candidature à l'Administration des Domaines, 24, rue du Gabian, et le retourner dûment complété avant le 19 juin 2009.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les dossiers devront être accompagnés d'une lettre de candidature et que toute candidature dont le dossier serait incomplet ne pourra être prise en considération.

Des visites du local auront lieu :

- le mardi 9 juin 2009 de 10 h 30 à 11 h 30,
- le mardi 16 juin 2009 de 15 h à 16 h.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Bourses d'études - Année Universitaire 2009/2010.

La Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, informe les candidats qui envisagent de solliciter une bourse de l'enseignement supérieur pour la prochaine année universitaire, qu'ils doivent retirer un dossier de demande auprès de ladite Direction, avenue de l'Annonciade, Monte-Carlo.

Les formulaires de demande ainsi que les conditions d'obtention de cette aide sont également disponibles sur le site Internet de la Direction de l'Education Nationale : www.education.gouv.mc.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 juillet 2009, délai de rigueur.

Admission d'étudiants à la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris.

Les étudiants désirant obtenir leur admission à la «Fondation de Monaco» à la Cité Universitaire de Paris doivent adresser, au plus tard le 1^{er} juillet 2009, à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, un dossier de candidature comprenant les pièces ci-après énumérées :

1°) une demande sur papier libre ainsi rédigée :

«Je soussigné(e) (nom et prénoms), de nationalité
 né(e) le.....à.....
 demeurant.....rue.....à.....
 (N° de téléphone) ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance mon admission à la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris.

Je désire poursuivre mes études à Paris en qualité d'étudiant à la Faculté de.....ou en qualité d'élève de l'Ecole de....., la durée de mes études sera de.....ans.

«Je m'engage, au cas où ma demande serait agréée, à observer le règlement intérieur de la Fondation ainsi que ceux des services communs à la Cité Universitaire de Paris (Maison Internationale, restaurant, service médical, bibliothèque, jardins et terrains de jeux, etc...)».

A....., le.....

Signature du représentant légal Signature du candidat
 (pour les mineurs)

2°) un état de renseignements donnant :

- la profession du père,
- la profession de la mère,
- le nombre de frères et de sœurs du candidat,
- la carrière à laquelle se destine le candidat,
- la liste des établissements scolaires que le candidat a fréquentés.

3°) une copie certifiée conforme des titres et diplômes dont est titulaire le candidat.

4°) un certificat délivré par le ou les établissements fréquentés durant les deux dernières années indiquant les notes obtenues, la conduite et l'assiduité du candidat.

5°) un certificat d'inscription établi par le secrétariat de la Faculté, l'Institut ou l'Ecole où l'étudiant(e) engagera ou poursuivra ses études supérieures.

6°) un certificat médical de moins de trois mois de date.

7°) un certificat de nationalité (pour les étudiants de nationalité monégasque).

8°) trois photographies d'identité.

9°) une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant l'étudiant.

Il convient de préciser que, conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur de la Fondation, seuls sont accueillis des étudiants ayant obtenu un diplôme universitaire, au minimum de niveau licence (bac + 3), ou son équivalence, et dont l'âge varie entre vingt et trente ans.

Des dérogations aux conditions d'âge et de niveau peuvent toutefois être éventuellement accordées aux étudiants qui sont admis par concours dans une Grande Ecole dépourvue d'internat ou qui poursuivent des études dont la nature impose la présence à Paris dans un établissement spécialisé de renom.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Centre Hospitalier Princesse Grace.

Nouveaux tarifs.

Par décision du Gouvernement Princier, faisant suite à la Commission Mixte Franco-Monégasque de Sécurité Sociale en date du 9 janvier 2009, les tarifs du Centre Hospitalier Princesse Grace sont modifiés comme suit :

CENTRE HOSPITALIER PRINCESSE GRACE

Spécialités :	DMT/MT	Tarif au 1 ^{er} mars 2009
Forfait petit Matériel :	137/07	19,13 €

Les autres tarifs sont inchangés.

MAIRIE*Avis de vacance d'emploi n° 2009-039 d'un poste d'auxiliaire de puériculture à la crèche des eucalyptus au Service d'Actions Sociales et de Loisirs.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'auxiliaire de puériculture à la crèche des eucalyptus est vacant au Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture ;
- être titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours ;
- justifier d'une expérience professionnelle en établissement d'accueil collectif de petite enfance.

Avis de vacance d'emploi n° 2009-040 d'un poste de Caissier(ère) au Jardin Exotique.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Caissier(ère) est vacant au Jardin Exotique.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un Baccalauréat ;
- posséder une expérience de la tenue d'une caisse ;
- pratiquer couramment une langue étrangère (italien ou anglais de préférence) ;
- être d'une grande disponibilité en matière d'horaires de travail, les samedis, dimanches et jours fériés étant des jours de travail usuels.

Avis de vacance d'emploi n° 2009-041 d'un poste de Surveillant au Jardin Exotique.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Surveillant est vacant au Jardin Exotique.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder une expérience du contact avec le public ;
- être d'une grande disponibilité en matière d'horaires de travail, les samedis, dimanches et jours fériés étant des jours de travail usuels ;
- pratiquer au moins une langue étrangère (italien ou anglais de préférence).

Avis de vacance d'emploi n° 2009-042 de trois postes de surveillant(e)s à temps partiel à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que trois postes de surveillant(e)s à temps partiel (14 heures hebdomadaires) seront vacants à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III, pour l'année scolaire 2009/2010.

L'âge limite au-delà duquel il n'est plus possible d'occuper un emploi de surveillant est fixé à 30 ans.

Les candidat(e)s devront remplir les conditions suivantes :

- être titulaire d'un DEUG ou d'un diplôme équivalent ;
- poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur à l'exclusion de celles données par correspondance.

L'horaire de principe de chaque surveillant(e) (en dehors des examens, des concerts et manifestations de fin d'année) devra permettre d'assurer en alternance les surveillances suivantes :

- du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h 15,
- du lundi au jeudi : de 16 h à 20 h 45,
- le vendredi : de 16 h 30 à 20 h 45 ;
- être disponibles pour la rentrée scolaire 2009/2010.

Avis de vacance d'emploi n° 2009-043 d'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé d'enseignement artistique en luth - théorbe et guitare ancienne à temps partiel à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé d'enseignement artistique en luth - théorbe et guitare ancienne à temps partiel (4 heures hebdomadaires) sera vacant à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du certificat d'aptitude ;
- justifier d'une expérience pédagogique suffisante dans la discipline concernée ;
- être disponible pour la rentrée scolaire 2009/2010.

Avis de vacance d'emploi n° 2009-044 d'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé d'art dramatique à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé d'art dramatique à temps complet sera vacant à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du certificat d'aptitude ;
- justifier d'une expérience pédagogique suffisante dans la discipline concernée ;
- être disponible pour la rentrée scolaire 2009/2010.

Avis de vacance d'emploi n° 2009-045 d'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé de chant choral à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé de chant choral à temps complet sera vacant à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du diplôme d'état ;
- justifier d'une expérience pédagogique suffisante dans la discipline concernée ;
- être disponible pour la rentrée scolaire 2009/2010.

Avis de vacance d'emploi n° 2009-046 d'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé de viole de gambe à temps partiel à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé de viole de gambe à temps partiel (4 heures hebdomadaires) sera vacant à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du diplôme d'état ;
- justifier d'une expérience pédagogique suffisante dans la discipline concernée ;
- être disponible pour la rentrée scolaire 2009/2010.

Avis de vacance d'emploi n° 2009-047 d'un poste de Professeur ou d'Assistant spécialisé de Musique électroacoustique à temps partiel à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Professeur ou d'Assistant spécialisé de Musique électroacoustique à temps partiel (8 heures hebdomadaires) sera vacant à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du certificat d'aptitude ;
- justifier d'une expérience pédagogique suffisante dans la discipline concernée ;
- être disponible pour la rentrée scolaire 2009/2010.

Avis de vacance d'emploi n° 2009-048 d'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé de lutherie à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé de lutherie à temps complet sera vacant à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du diplôme d'état ;
- justifier d'une expérience pédagogique suffisante dans la discipline concernée ;
- être disponible pour la rentrée scolaire 2009/2010.

Avis de vacance d'emploi n° 2009-049 d'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé d'alto à temps partiel à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé d'alto à temps partiel (9 heures hebdomadaires) sera vacant à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du certificat d'aptitude ;
- justifier d'une expérience pédagogique suffisante dans la discipline concernée ;
- être disponible pour la rentrée scolaire 2009/2010.

Avis de vacance d'emploi n° 2009-050 d'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé d'histoire de la musique à temps partiel à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de professeur ou d'assistant spécialisé d'histoire de la musique à temps partiel (2 heures hebdomadaires) sera vacant à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du diplôme d'état ;
- justifier d'une expérience pédagogique suffisante dans la discipline concernée ;
- être disponible pour la rentrée scolaire 2009/2010.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de vacances visés ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum-vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Hôtel Hermitage - Limun Bar

Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Centre Commercial le Métropole

du 10 au 27 juin, du mardi au vendredi de 15 h à 20 h,
et le samedi de 16 h à 20 h,
Exposition de Valentine : «Ecllosion».

Salle Garnier

le 7 juin, à 11 h et 18 h,
Concerts Symphoniques par l'Orchestre Philharmonique.
Au programme : Haydn, Beethoven et Mozart.

Théâtre des Variétés

le 5 juin à 20 h 30,
Théâtre : «Malices d'Artistes» Cours publics AMAPEI de la Compagnie Florestan.

le 6 juin, à 18 h,
Danse : spectacle «La Paladienne».

le 9 juin, à 20 h 30,
Les mardis du cinéma : «Journal Intime» de Nanni Moretti.

Cathédrale de Monaco

le 5 juin, à 20 h,
Musique sacrée : Festival
le 11 juin, à 18 h 30,
Messe solennelle de la Fête-Dieu, suivie de la procession dans les rues du Rocher.

Le Sporting - Monte-Carlo

le 5 juin, à 21 h,
Soirée anniversaire des 30 ans de l'Association Monaco Aide et Présence.

le 6 juin, à 20 h,
Bal de l'été : bienfaisance, bal et dîner de Gala, en faveur de l'Ordre de Malte monégasque.

Théâtre du Fort Antoine

le 19 juin, à 20 h 30,
Soirée du Conte.

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,
Le Micro - Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Exposition de l'œuvre océanographique du Prince Albert 1er de Monaco «La Carrière d'un Navigateur».

Musée des Timbres et des Monnaies

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h.

Maison de l'Amérique Latine (sauf les dimanches et jours fériés)

jusqu'au 6 juin,
Exposition de Nicolas Vargas Hernandez.
Style figuratif à la limite de l'abstrait.

du 10 au 26 juin,
Exposition Thierry Poncelet : «les Aristo...chiens»

Fondation Prince Albert II de Monaco

du 8 juin au 8 octobre,
«Eco-Art-Parade 2009» : exposition artistique environnementale.

Galerie Carré Doré

du 10 au 30 juin,
Exposition sur le thème «L'arbre de Vie»

Congrès

Grimaldi Forum

du 7 au 11 juin,
49^e Festival de Télévision.

Hôtel Hermitage

du 10 au 12 juin,
Séminaire Total.

Auditorium Rainier III

le 5 juin,
4^e conférence Hydrographique internationale

Monte-Carlo Bay

le 5 juin,
Employee Benefit summit.
du 9 au 12 juin,
Incentive Notaires
le 10 juin,
12^e trophée des Barmen Monaco Inter-Riviera.

Méridien Beach Plaza

le 5 juin,
Fund of hedge fund.
le 5 juin,
Séminaire Martini.
du 8 au 10 juin,
Talent management.
du 12 au 14 juin,
Séminaire Bayer Schering Pharma.

Hôtel Fairmont

le 5 juin,
Align Technology.
les 10 et 11 juin,
Séminaire Cial.
du 11 au 13 juin,
Gynactions

Sports

Monte-Carlo Golf club

le 6 juin,
Coupe Parents-Enfants-Foursome Stableford.
le 7 juin,
Coupe du Président - Stableford



INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 26 mai 2009 enregistré la nommée :

- MASSONI Sylvie divorcée PYTHOUD, née le 13 juin 1955 à Nice, de Pierre et de VACONDIO Louise, de nationalité suisse, sans domicile ni résidence connus, est citée à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le vendredi 3 juillet 2009 à 9 heures 30, sous la prévention de vol.

Délit prévu et réprimé par les articles 309 et 325 du Code Pénal.

Pour extrait :
Le Procureur Général
J. RAYBAUD.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 26 mai 2009 enregistré les nommés :

- PYTHOUD Christian, né le 31 mai 1992 à LAUSANNE (Suisse), de Roger et de Sylvie MASSONI, de nationalité suisse,

- et le civilement responsable qui est : Mme MASSONI Sylvie divorcée PYTHOUD,

sans domicile ni résidence connus, sont cités à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le vendredi 3 juillet 2009 à 9 heures 30, sous la prévention de vol.

Délit prévu et réprimé par les articles 309 et 325 du Code Pénal.

Pour extrait :
Le Procureur Général
J. RAYBAUD.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 15 avril 2009 enregistré le nommé :

- AMANUEL Tesfaï, né le 18 janvier 1963 à ASMARA (ERYTHREE), de GHEBRAYANES Tesfaï et de EMBAYE Roman, de nationalité éthiopienne, ayant demeuré 15, avenue Pasteur à Monco et actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 7 juillet 2009 à 9 heures, sous la prévention d'outrage à la pudeur.

Délit prévu et réprimé par l'article 260 du Code Pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général
Le Secrétaire Général,
B. ZABALDANO.

GREFFE GÉNÉRAL

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit, autorisé pour une durée de SEPT MOIS à compter du 1^{er} avril 2009 la poursuite de l'activité de la société anonyme monégasque DELLA TORRE, sous le contrôle du syndic Bettina RAGAZZONI, à charge pour cette dernière d'informer le Tribunal de toute

circonstance de nature à motiver, même d'office, la révocation de la présente autorisation.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de commerce.

Monaco, le 28 mai 2009.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

- prononcé la liquidation des biens de la SAM EURO SERV MANAGEMENT, dont le siège social se trouvait «Le Panorama», 57, rue Grimaldi à Monaco,

- ordonné la suspension des opérations de la liquidation des biens pour défaut d'actif de la société anonyme monégasque EURO SERV MANAGEMENT.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de commerce.

Monaco, le 28 mai 2009.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

- constaté l'état de cessation des paiements de la société anonyme monégasque JUNIPER CORPORATE MANAGEMENT, dont le siège social se trouve «Le Régina», 13 et 15, boulevard des Moulins à Monaco ;

- fixé provisoirement la date de cette cessation des paiements au 1^{er} janvier 2009 ;

- prononcé la liquidation des biens de la société JUNIPER CORPORATE MANAGEMENT ;

- nommé Mme Muriel DORATO-CHICOURAS, Vice-Président du Tribunal, en qualité de Juge Commissaire ;

- désigné Mme Bettina RAGAZZONI, expert-comptable, en qualité de syndic.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de commerce.

Monaco, le 28 mai 2009.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

- constaté l'état de cessation des paiements de la société anonyme monégasque LSO INTERNATIONAL MONACO, sise 2, rue du Rocher, 3^{ème} étage, Lot n° 5 à Monaco ;

- fixé provisoirement la date de cette cessation des paiements au 1^{er} janvier 2009 ;

- prononcé la liquidation des biens de la société LSO INTERNATIONAL MONACO ;

- nommé M. Sébastien BIANCHERI, Juge au siège, en qualité de Juge Commissaire ;

- désigné Mme Bettina RAGAZZONI, expert-comptable, en qualité de syndic.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de Commerce.

Monaco, le 28 mai 2009.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Brigitte GRINDA-GAMBARINI, Juge Commissaire (en remplacement de Jean-Claude FLORENTIN), de la

liquidation des biens de la société anonyme monégasque SENIOR COMMODITY COMPANY, conformément à l'article 428 du Code de commerce, a taxé les frais et honoraires revenant au syndic Bettina RAGAZZONI dans la liquidation des biens susvisée.

Monaco, le 2 juin 2009.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

Etude de M^e Nathalie AUREGLIA-CARUSO
Notaire
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

CESSION D'ELEMENTS INCORPORELS

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 20 mai 2009, la «S.N.C. GAIA ET MOSTACCI» (PARK AGENCE INTERNATIONALE), dont le siège est à MONTE-CARLO, 25, avenue de la Costa, a cédé à la SARL «MIELLS AND PARTNERS», dont le siège est à Monaco, 1, avenue des Citronniers, les éléments incorporels suivants dépendant du fonds de commerce de «Gestion immobilière, Administration de biens immobiliers», exploité par le cédant au 25, avenue de la Costa à Monaco, savoir : une partie du portefeuille de «Gestion Immobilière», ainsi que la totalité de la clientèle y relative.

Oppositions s'il y a lieu dans les dix jours de la présente insertion, en l'étude de M^e AUREGLIA-CARUSO.

Monaco, le 5 juin 2009.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

Etude de M^e Nathalie AUREGLIA-CARUSO
Notaire
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

—
CESSION DE DROIT AU BAIL
—

Première Insertion
—

Aux termes d'un acte reçu aux minutes du notaire soussigné, le 6 juin 2008 réitéré suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 25 mai 2009, la S.C.S. «MASCARENHAS et Cie», (dénomination commerciale «ROYAL RIVIERA IMMOBILIER»), dont le siège est à Monaco, «Palais de la Scala», 1, avenue Henry Dunant a cédé à la «S.A.R.L. MARYAM SHAMS DESIGN», dont le siège est à Monaco, 13/15, boulevard des Moulins, le droit au bail du local n° 7 bis, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble «Le Régina», à Monaco, 13/15, boulevard des Moulins, ainsi qu'un parking n° 320 au 3^{ème} sous-sol dudit immeuble.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 5 juin 2009.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

—
Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
“BATI 2000 S.A.M.”

Nouvelle dénomination :

**“EIFFAGE CONSTRUCTION
MONACO S.A.M.”**

(Société Anonyme Monégasque)

—
MODIFICATION AUX STATUTS
—

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 2009 les actionnaires de la société anonyme monégasque “BATI 2000 S.A.M.”, avec siège social 57, rue Grimaldi, à Monaco, ont décidé de

modifier l'article 3 (dénomination sociale) des statuts de la manière suivante :

“ARTICLE 3

La société prend la dénomination de “EIFFAGE CONSTRUCTION MONACO S.A.M.”.

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 30 avril 2009.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 27 mai 2009.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 5 juin 2009.

Monaco, le 5 juin 2009.

Signé : H. REY.

—
Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
**“WELCOME TRAVEL TEAM S.A.M.”
(W.T.T.)**

(Société Anonyme Monégasque)

—
MODIFICATION AUX STATUTS
—

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2008, les actionnaires de la société anonyme monégasque “WELCOME TRAVEL TEAM S.A.M.” (W.T.T.) ayant son siège 74, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, ont décidé de modifier les articles 10 (durée des fonctions des administrateurs), 13 (convocation des assemblées générales), 15 (assemblées), 18 (perte des $\frac{3}{4}$ du capital social) des statuts qui deviennent :

“ARTICLE 10

La durée des fonctions des administrateurs est fixée par l'assemblée générale qui procède à leur

nomination ; cette durée est au maximum de six années, chaque année s'entendant de la période courue entre deux assemblées générales ordinaires annuelles consécutives.

Tout membre sortant est rééligible.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou de démission, le conseil d'administration peut procéder à une ou à des nominations à titre provisoire.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul administrateur en fonction, celui-ci ou à défaut, le ou les Commissaires aux Comptes doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires afin de compléter le Conseil.

Le Conseil se réunit au siège social sur convocation de son Président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois par an.

Les convocations sont faites au moyen d'une lettre remise contre émargement ou adressée sous forme recommandée à chacun des administrateurs, huit jours avant la réunion et mentionnant l'ordre du jour de celle-ci, mais elles peuvent être verbales et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

En cas de convocation verbale, l'ordre du jour peut n'être fixé que lors de la réunion, si tous les administrateurs en exercice sont présents à cette réunion.

La validité des délibérations est subordonnée :

a) sur convocation verbale, à la présence ou représentation de la totalité des administrateurs, étant précisé que les pouvoirs conférés doivent mentionner l'ordre du jour.

b) sur convocation écrite à la présence ou représentation de la moitié au moins des administrateurs.

Etant précisé que, dans tous les cas le nombre d'administrateurs présents ne peut être inférieur à deux.

Tout administrateur peut donner pouvoir à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux, inscrits sur un registre spécial et signés par les administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par deux administrateurs ou un administrateur-délégué".

“ARTICLE 13

Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou à défaut par les Commissaires aux Comptes. L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Les assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre endroit de la Principauté de Monaco indiqué dans la convocation.

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale, dans les six mois qui suivent la date de la clôture de l'exercice, par avis inséré dans le “Journal de Monaco” ou par lettre recommandée avec avis de réception quinze jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Dans le cas où il est nécessaire de modifier les statuts, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée de la même façon et au délai de quinze jours au moins.

Dans le cas où toutes les actions sont représentées, toutes assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation préalable”.

“ARTICLE 15

Il n'est pas dérogé au droit commun pour toutes autres questions touchant la composition, la tenue et les pouvoirs des assemblées.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales, personnellement ou par mandataire. Toutefois, chaque actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire. Etant précisé que

les pouvoirs conférés doivent mentionner l'ordre du jour".

“ARTICLE 18

En cas de perte des trois/quarts du capital social, les administrateurs ou, à défaut, les commissaires aux comptes, sont tenus de provoquer la réunion d'une assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la question de savoir s'il y a lieu de dissoudre la société".

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 8 mai 2009.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 20 mai 2009.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 5 juin 2009.

Monaco, le 5 juin 2009.

Signé : H. REY.

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

—
Deuxième Insertion
—

Aux termes de deux actes sous seings privés, l'un en date du 11 février 2009, enregistré à Monaco le 20 février 2009, l'autre en date du 13 mars 2009, enregistré à Monaco le 16 mars 2009, il a été décidé l'augmentation du capital de la SARL «RIVIERA DIFFUSION».

M. Joe Bill BARTLING, domicilié 8, rue de Fontvieille à Monaco, a fait apport à ladite société du bénéfice des droits au bail de locaux sis 7, rue de Millo à Monaco.

Oppositions s'il y a lieu, au siège de la société «RIVIERA DIFFUSION», 16, boulevard de Belgique, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 5 juin 2009.

RESILIATION DE GERANCE LIBRE

—
Première Insertion
—

Le contrat de Gérance libre consenti par Mme Françoise JULIEN, demeurant à Monaco, 27, rue Grimaldi, à M. Grégory SADONE, demeurant à Monaco, 7, rue Grimaldi, aux termes d'un acte reçu par M^e Henry REY, Notaire à Monaco, le 26 avril 2006, renouvelé par acte sous seing privé en date du 1^{er} juillet 2008, pour une durée de deux années à compter du 3 juillet 2008, concernant un fonds de commerce de dépôt de pressing, retouches et vente de produits et accessoires se rapportant à ladite activité, sans outillage, nettoyage à sec au moyen d'une machine à sec (10kg) au perchloroethylene, exploité sous l'enseigne «PRESSING NET EXPRESS» au n° 1, rue des Genêts, immeuble «Le Millefiori» à Monaco, a été résilié d'un commun accord entre les parties, sans indemnité, avec effet au 30 avril 2009.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile du locataire-gérant, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 5 juin 2009.

CESSION DE DROIT AU BAIL

—
Première Insertion
—

Par acte sous seing privé en date du 30 avril 2009, Mme Françoise BASTIEN, épouse JULIEN, demeurant à Monaco, 27, rue Grimaldi a cédé à la SARL ATTOL AGENCY dont le siège est sis à Monaco, 11, avenue Saint-Michel, le droit au bail d'un local sis à Monaco, 1, rue des Genêts, rez-de-chaussée, lot n° 349C et 349D.

Oppositions éventuelles au lieu de situation des locaux objets de la cession de droit au bail, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 5 juin 2009.

Etude de M^e Patricia REY
Notaire
2, avenue des Ligures - Monaco

**RESILITATION ANTICIPEE DE PLEIN DROIT
DE LOCATION - GERANCE**

Première Insertion

La location-gérance du fonds de commerce de “vente de chaussures de luxe, vente de sacs, ceintures assorties aux chaussures et autres accessoires faisant ensemble avec celles-ci, vente de prêt à porter femmes et hommes”, exploité à Monaco, 30, boulevard des Moulins, ayant pour enseigne “PREMOLI”, consentie par Mme Danielle, Jocelyne, Antoinette MATILE née NARMINO, commerçante, demeurant à Monaco, 2, boulevard du Ténao, au profit de la société à responsabilité limitée dénommée “Boulevard des Moulins SARL”, ayant eu siège social à Monaco, sis, 30, boulevard des Moulins, a été résiliée de plein droit, suite à un commandement de payer signifié par acte de M^e ESCAUT-MARQUET, Huissier, le 5 mai 2009 contenant la clause résolutoire, demeuré sans effet.

La résiliation a pris effet le 14 mai 2009.

Monaco, le 5 juin 2009.

Signé : P. REY.

FIN DE LOCATION GERANCE

Première Insertion

La location gérance consentie suivant acte sous seing privé, du 30 avril 2006 par TOTAL RAFFINAGE MARKETING SA, au capital de 623.728.035 euros, dont le siège social est à PUTEAUX (92800) 24, cours Michelet, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° B 542.034.921 à Mme Martine VIDAL domiciliée 83, route de Gorbio à MENTON, immatriculée au répertoire du commerce et de l'industrie de la Principauté de Monaco, pour l'exploitation d'un fonds de commerce de station service et activités annexes sis à Monaco (98000), place des Moulins, a pris fin d'un commun accord le 30 avril 2009.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 5 juin 2009.

**«CONCIERGERIE MONTE-CARLO
V.I.P.»**

**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant actes sous seing privé en date des 19 février 2009, enregistré à Monaco le 24 février 2009, et 13 mars 2009, enregistré à Monaco le 18 mars 2009, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : «CONCIERGERIE MONTE-CARLO V.I.P.» en abrégé CMCVIP.

Objet social : En Principauté de Monaco et à l'étranger, directement ou en participation, pour le compte de toutes entreprises publiques ou privées, toutes prestations de conciergerie de luxe, d'assistance, d'accompagnement et de services à la personne ; toutes prestations administratives, logistiques et de relations publiques dans l'organisation, les services d'accueil et la coordination de séjours d'affaires ou touristiques, destinées tant aux entreprises qu'aux particuliers, à l'exclusion des prestations relevant d'une réglementation particulière et sans émission de titres de transport ;

et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, ou être utile à l'objet social, ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

Durée : 99 années.

Siège : «Le Panorama» bloc A/B, 57, rue Grimaldi à Monaco.

Capital social : QUINZE MILLE (15.000) euros divisé en 100 parts de 150 euros chacune.

Gérant : M. Jean-Christophe FAURE.

Une expédition desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 2 juin 2009.

Monaco, le 5 juin 2009.

«SARL CVC SHIPPING»

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 24 novembre 2008 enregistré à Monaco le 27 novembre 2008, a été constituée une société à responsabilité limitée dénommée «CVC SHIPPING», au capital de quinze mille euros, siège social 20, avenue de Fontvieille ayant pour objet :

En Principauté de Monaco et à l'étranger : toutes opérations de transport maritime et notamment la gestion commerciale, administrative et technique de tous navires de commerce. A titre accessoire la commission, le courtage, la location, l'affrètement, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et l'exploitation de tous navires de commerce neuf et d'occasion, à l'exclusion des activités réservées aux courtiers maritimes aux termes de l'article 0 512-4 du Code de la Mer et sous réserve de ne pas se prévaloir du titre protégé de courtier maritime conformément à l'article 0 512-3 dudit Code.

La durée de la société est de 99 années à compter de l'obtention des autorisations administratives.

La société est gérée et administrée par M. Christophe VANCAUWENBERGH, associé avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 26 mai 2009.

Monaco, le 5 juin 2009.

«S.A.R.L. DAUD»

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 1, rue des Orangers - Monaco

MODIFICATION AUX STATUTS

Aux termes d'une délibération en date du 17 avril 2009 de l'assemblée générale extraordinaire des associées, Mlle Audrey RINALDI a été nommée gérante de la société en remplacement de Mme Souad GIRARDI, démissionnaire.

Un exemplaire de la délibération a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché, conformément à la loi, le 3 juin 2009.

Monaco, le 5 juin 2009.

CONDOR SARL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 57, rue Grimaldi - Monaco

MODIFICATION AUX STATUTS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2009, les associés ont décidé de modifier l'article 5 comme suit :

NOUVEL ART. 5 :

La société prend le nom de «JETSTREAM SARL».

Un exemplaire de l'assemblée générale extraordinaire a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 14 mai 2009.

Monaco, le 5 juin 2009.

GZ Avocats
Maîtres GIACCARDI & ZABALDANO
6, boulevard Rainier III - Monaco

“S.A.R.L. MONACO GOURMET”

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social :
6, route de la Piscine, Darse sud du port - Monaco

CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 décembre 2008, enregistré le 13 février 2009 sous les références F°/Bd 178 R case 5 :

M. Jean-Luc HEROUARD, gérant associé, a cédé à un nouvel associé 10 parts sociales lui appartenant, et Mme Anna HEROUARD, gérante associée a cédé à une nouvelle associée 10 parts sociales lui appartenant, sur les 200 parts de 500 euros chacune de valeur nominale, dans le capital de la S.A.R.L. MONACO GOURMET.

La société demeure gérée par M. et Mme HEROUARD.

Un exemplaire de cet acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 20 mai 2009.

Monaco, le 5 juin 2009.

“S.A.R.L EDIL EVOLUTION”

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 22.000 euros
Siège social : 6, boulevard des Moulins - Monaco

REVOCATION D'UN GERANT

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'une délibération en date du 30 mars 2009, l'assemblée générale des associés a décidé de révoquer ce jour le gérant M. Eddy MICHELLAND.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 29 mai 2009.

Monaco, le 5 juin 2009.

“LES ARCHES MONEGASQUES”

Société Anonyme Monégasque
au capital de 152 400 euros
enseigne

“Mc DONALD'S”

Siège social : Centre Commercial de Fontvieille
23, avenue Albert II - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société anonyme monégasque “LES ARCHES MONEGASQUES”, enseigne “Mc DONALD'S”, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège de la SAM EXCOM, société d'expertise-comptable sise 13, avenue des Castelans à Monaco, le 30 juin 2009, à 14 h 30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2008 ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice ;

- Rapports des Commissaires aux Comptes (Général et Spécial) sur les comptes dudit exercice ;

- Approbation de ces comptes et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;

- Affectation des résultats ;

- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;

- Autorisation à donner aux administrateurs, conformément à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;

- Approbation des indemnités allouées au Conseil d'Administration ;

- Approbation du montant des honoraires alloués aux Commissaires aux Comptes ;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

CENTRE CARDIO-THORACIQUE DE MONACO

En abrégé **“C.C.M.”**

Société Anonyme Monégasque
au capital de 4.000.000 euros

Siège social : 11 bis, avenue d'Ostende - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, le jeudi 25 juin 2009, à 18 h 30, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approuver les comptes de l'exercice 2008 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;

- donner quitus de leur gestion aux administrateurs ;

- affecter les résultats ;

- donner quitus à un administrateur décédé en cours d'exercice et ratifier la cooptation d'un nouvel administrateur nommé en remplacement ;

- renouveler l'autorisation aux administrateurs dans le cadre des dispositions de l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;

- fixer le montant des jetons de présence du Conseil d'Administration ;

- fixer les honoraires des Commissaires aux Comptes.

Les pièces légales sont à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social.

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS DU CENTRE CARDIO-THORACIQUE DE MONACO

Société Anonyme Monégasque

au capital de 1.600.000 euros

Siège social : 11 bis, avenue d'Ostende - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le jeudi 25 juin 2009, à 19 h 30, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approuver les comptes de l'exercice 2008 ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;

- donner quitus de leur gestion aux administrateurs ;

- affecter les résultats ;

- donner quitus à un administrateur décédé et ratifier la cooptation faite à titre provisoire d'un nouvel administrateur ;

- renouveler les membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2009 à 2013 ;

- renouveler l'autorisation aux administrateurs dans le cadre des dispositions de l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;

- renouveler le mandat des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2009, 2010 et 2011 ;

- fixer le montant des jetons de présence du Conseil d'Administration ;

- fixer les honoraires des Commissaires aux Comptes.

Les pièces légales sont à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social.

Le Conseil d'Administration.

“CLUB MONACO S.A.M.”

Société Anonyme Monégasque
au capital de 152.449 euros

Siège social : 7, avenue de Grande Bretagne - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires de la société anonyme monégasque CLUB MONACO S.A.M. sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social le 25 juin 2009, à 11 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2008 ;
- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice ;
- Approbation des comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 et renouvellement des autorisations prévues audit article ;
- Fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

S.A.M. “COFIMO”

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 euros

Siège social : 5 bis, avenue Princesse Alice - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la S.A.M. “COFIMO” sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, le 25 juin 2009, à 14 h 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice 2008 ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Autorisation à renouveler aux administrateurs en conformité de l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Approbation des honoraires alloués aux Commissaires aux Comptes.

Le Conseil d'Administration.

«S.A.M. MONACO MARITIME»

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 euros

Siège social : 57, rue Grimaldi - Monaco

AVIS D'INFORMATION ET DE CONVOCATION

L'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2008 a décidé une augmentation du capital de la société.

Le Conseil d'Administration a fixé la période de souscription du 5 au 15 juin 2009.

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le vendredi 26 juin 2009, à 14 h, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des déclarations de souscription ;

- Ratification de l'augmentation de capital ;
- Modification de l'article 5 des statuts ;
- Pouvoirs à conférer.

Le Conseil d'Administration.

«S.A.M. MONACO MARITIME»

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 euros
Siège social : 57, rue Grimaldi - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 26 juin 2009, à 10 h 30, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice ;
- Approbation des comptes, affectation des résultats, quitus aux administrateurs ;
- Approbation à donner en conformité de l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Démission et nomination d'administrateurs ;
- Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs honoraires ;
- Questions diverses.

A la fin de cette assemblée, les actionnaires sont convoqués en assemblée générale réunie extraordinairement afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Poursuite de l'activité sociale malgré la perte de trois quart du capital.

Le Conseil d'Administration.

S.A.M. SIX TELEKURS MONACO

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 euros

Siège social : 6, avenue des Citronniers - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société, 6, avenue des Citronniers à Monaco le 26 juin 2009, à 11 h 30, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice social clos le 31 décembre 2008 ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur le même exercice ;
- Approbation des comptes annuels ;
- Quitus à donner aux administrateurs en fonction ;
- Quitus à donner à un administrateur démissionnaire ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation des opérations visées par l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 et autorisation à donner aux administrateurs en conformité dudit article ;
- Fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

**SOCIETE MONEGASQUE
D'ASSAINISSEMENT**

“S.M.A.”

Société Anonyme Monégasque

au capital de 744.000 euros

Siège social : 3, avenue de Fontvieille - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la SOCIETE MONEGASQUE D'ASSAINISSEMENT “S.M.A.” sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, le vendredi 19 juin 2009, à 10 heures, au siège de la société, 3, avenue de Fontvieille à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration, rapports des Commissaires aux Comptes, examen et approbation des comptes de l'exercice 2008, quitus au Conseil de sa gestion ;

- Affectation des résultats ;

- Renouvellement des mandats de neuf administrateurs ;

- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et renouvellement de son mandat ;

- Quitus à donner à un ancien administrateur ;

- Fixation de la rémunération allouée aux Commissaires aux Comptes ;

- Autorisations à donner aux administrateurs, en conformité des dispositions de l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

**«SOCIETE MONEGASQUE
DE TELEPHERIQUES»**

Société Anonyme Monégasque

au capital de 375.000 euros

Siège social : 40, boulevard des Moulins - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués le lundi 29 juin 2009, à 17 h 30, au Cabinet de M. Claude PALMERO, «Roc Fleuri» 1, rue du Ténao à Monte-Carlo, en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice 2008 ;

- Rapports des Commissaires aux Comptes ;

- Lecture du bilan au 31 décembre 2008 et du compte de pertes et profits de l'exercice 2008 ; approbation de ces comptes ;

- Quitus à donner aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat ;

- Affectation du résultat ;

- Approbation du montant des honoraires des Commissaires aux Comptes ;

- Nomination d'administrateurs ;

- Point sur les démarches entreprises par le Conseil pour valoriser l'actif social et actions à envisager ;

- Opérations relevant de l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;

- Autorisation à donner aux administrateurs, conformément à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;

- Questions diverses.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'adresse ci-dessus cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

ASSOCIATIONS

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE MODIFICATION DES STATUTS D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts datée du 23 mars 2009 de l'association dénommée «De fil en Aiguille Monaco».

Ces modifications, portent sur l'insertion au sein des statuts des articles 5 et 6.

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration datée du 11 mai 2009 de l'association dénommée «Monaco Country et Line Dance».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, 15, allée Lazare Sauvaigo, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

«Développer, promouvoir et favoriser la pratique de la danse country et des danses en lignes en Principauté.

Organiser à cet effet en tout endroit approprié dans la Principauté et le cas échéant à l'étranger, des soirées dansantes, des spectacles, des compétitions et des concours ouverts ou non au public.

Aider matériellement et assister les danseurs désirant faire ou participer à des compétitions.

Dispenser des cours de danse».

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration datée du 12 mai 2009 de l'association dénommée «Monaco Shorinji Kempo».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, Le Ruscino, 14, quai Antoine 1^{er}, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

«La pratique et le développement du Shorinji Kempo, les moyens d'action étant : les séances d'entraînement, les conférences et cours sur des questions sportives et culturelles, l'organisation et la participation aux compétitions, et en général toutes initiatives propres au développement du Shorinji Kempo».

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration datée du 15 mai 2009 de l'association dénommée «Association de Promotion et d'Organisation du Téléthon Monaco (OTM)».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, Eden Tower, 25, boulevard de Belgique, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

«La promotion et l'organisation du Téléthon en Principauté et plus généralement toute action, soutien ou organisation d'événement en rapport avec l'objet social».

HSBC Private Bank (Monaco) S.A.

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 131.020.105 d'euros
 Siège social : 17, avenue d'Ostende - Monaco

Bilan au 31 décembre 2008
 Après impôts et avant répartition en euros

ACTIF	Décembre 2008	Décembre 2007
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	367,095,719.59	127,117,855.16
Créances sur les établissements de crédit :		
A vue (dont prêts au jour le jour)	254,310,051.32	489,960,275.47
A terme	2,381,096,472.89	4,222,592,842.42
Créances sur la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	534,000,215.08	484,443,011.27
Autres concours à la clientèle	661,694,710.54	585,499,734.11
Créances douteuses	1,864,798.73	2,008,252.04
Obligations, autres titres à revenu fixe et instruments conditionnels ..	1,463,600,535.55	724,432,170.35
Titres de participation	947,903.51	797,903.51
Immobilisations incorporelles	9,408,438.01	10,203,517.21
Immobilisations corporelles	3,941,781.49	4,080,286.27
Autres actifs	42,868,901.58	65,405,779.90
Comptes de régularisation	75,090,379.83	23,641,722.77
Total de l'actif	5,795,919,908.12	6,740,183,350.49
 PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit		
A vue (dont prêts au jour le jour)	32,123,669.40	42,770,530.14
A terme	14,585,771.39	62,810,002.30
Comptes créditeurs de la Clientèle		
A vue	1,459,837,473.19	1,315,105,334.34
A terme	3,926,355,332.24	5,031,248,230.53
D'épargne à régime spécial	0.00	0.00
Instruments conditionnels	9,487,228.79	7,525,475.08
Autres passifs	14,672,786.22	29,900,901.25
Comptes de régularisation	105,550,707.93	47,550,739.62
Provisions pour risques bancaires et généraux	1,995,859.85	1,995,859.85
Provisions pour risques et charges	2,569,217.44	2,361,717.44
Dettes subordonnées	50,855,429.71	47,708,665.16
Capital souscrit	131,020,105.00	131,020,105.00
Capital en cours de souscription	19,980,895.00	0.00
Réserves	1,495,181.84	1,087,125.88
Report à nouveau	18,690,607.92	10,937,544.67
Résultat de l'exercice	6,699,641.71	8,161,119.21
Total du passif	5,795,919,908.12	6,740,183,350.49

Hors bilan

<i>(En Euro)</i>	Décembre 2008	Décembre 2007
Engagements de financement		
Engagements en faveur de la clientèle	38,777,798.81	62,082,670.27
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	1,251,515.00	5,917,344.11
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit ..	98,116,882.86	89,947,741.98
Garanties d'ordre de la clientèle	110,565,316.62	94,422,437.38
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	281,941,091.95	18,000,000.00
Opérations sur instruments de cours de change	134,069,445.42	218,387,768.30
Opérations sur autres instruments	18,192,166.61	143,092,457.81

Compte de résultat

<i>(En Euro)</i>	Décembre 2008	Décembre 2007
Produits et charges d'exploitation bancaire	109,040,023.68	90,193,432.25
Intérêts et produits assimilés :	334,957,450.18	325,935,129.43
sur opérations avec les établissements de crédit	234,559,827.32	233,914,112.46
sur opérations avec la clientèle	57,660,475.77	41,808,539.42
sur obligations et autres titres à revenu fixe		
(dont plus value de cession):	42,737,147.09	50,212,477.55
Intérêts et charges assimilées :	-279,397,205.95	-289,288,889.78
sur opérations avec les établissements de crédit	-14,261,254.42	-30,011,530.18
sur opérations avec la clientèle	-260,029,865.72	-252,730,017.29
sur obligations et autres titres à revenu fixe		
(dont moins value de cession):	-3,048,253.88	-3,552,690.56
sur dettes subordonnées	-2,057,831.93	-2,994,651.75
Commissions	35,969,431.69	40,715,852.35
Gains sur opérations financières :	17,510,347.76	12,831,340.25
Solde en bénéfice des opérations de change	14,388,034.53	10,628,168.64
Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	3,122,313.23	2,203,171.61
Autres produits et charges ordinaires	-65,255,755.47	-69,062,713.16
Autres produits d'exploitation	15,902.50	88,473.82
Charges générales d'exploitation :	-65,271,657.97	-69,151,186.98
Frais de personnel	-48,593,753.57	-52,977,858.21
Autres frais administratifs	-16,677,617.37	-15,928,922.84
Autres charges d'exploitation	-287.03	-244,405.93

<i>(En Euro)</i>	Décembre 2008	Décembre 2007
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1,658,456.40	-1,615,314.05
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables ...	-37,563,983.38	-6,443,947.99
- Dotations fonds pour risques bancaires et généraux	0.00	0.00
- Autres provisions (dont dépréciation des titres de placement)	-37,563,983.38	-6,443,947.99
Reprise de provision pour dépréciation du portefeuille titres et des op. diverses	6,046,693.62	350,698.56
Reprise de provision pour Risques et Charges	280,000.00	7,551.45
Reprise de provision sur créances douteuses	370,142.40	101,718.67
Résultat ordinaire avant impôt	11,258,664.45	13,531,425.72
Produits et charges exceptionnels	-763,847.73	-863,379.51
Résultat exceptionnel avant impôt	10,494,816.72	12,668,046.21
Impôts sur les bénéfices	-3,795,175.00	-4,506,927.00
Résultat de l'exercice	6,699,641.71	8,161,119.21

COMPTES SOCIAUX

<i>(En Euro)</i>	2008	2007
I - Situation financière en fin d'exercice		
Capital social	151 001 000	131 020 105
Nombre d'actions émises	974 200	845 291
Capital en cours de souscription		
II - Résultat global des opérations		
Chiffres d'affaires hors taxes	392 257 288	385 061 769
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	49 717 257	20 727 308
Impôts sur les bénéfices	3 795 175	4 506 927
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	6 699 642	8 161 119
Bénéfice distribué	-	-
III - Résultat par action		
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions ...	47.14	19.19
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	6.88	9.65
Dividende versé à chaque action avoir fiscal compris	-	-
IV - Personnel		
Nombre de salariés	216	197
Montant de la masse salariale et des rémunérations administrateurs	41 972 711	46 968 117
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	6 621 043	6 009 741

Rappel : société constituée le 19 décembre 1996

Comptes sociaux - Bilan*(Après impôts et avant répartition)*

<i>(En Euro)</i>	Notes	31-Dec-08	31-Dec-07
ACTIF :			
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		367,095,719.59	127,117,855.16
Créances sur les établissements de crédit :	1		
A vue		254,310,051.32	489,960,275.47
A terme		2,381,096,472.89	4,222,592,842.42
Créances sur la clientèle	1		
A vue		534,000,215.08	484,443,011.27
Autres concours à la clientèle		661,694,710.54	585,499,734.11
Créances douteuses		1,864,798.73	2,008,252.04
Obligations, autres titres à revenu fixe et instruments conditionnels	3	1,463,600,535.56	724,432,170.36
Titres de participation	3	947,903.51	797,903.51
Immobilisations incorporelles	4.1	9,408,438.01	10,203,517.21
Immobilisations corporelles	4.1	3,941,781.49	4,080,286.27
Autres actifs	4.2	42,868,901.58	65,405,779.90
Comptes de régularisation	5	75,090,379.83	23,641,722.77
Total de l'actif		5,795,919,908.12	6,740,183,350.49

*Voir notes annexes aux états financiers - comptes sociaux.**(Après impôts et avant répartition)*

<i>(En Euro)</i>	Notes	31-Dec-08	31-Dec-07
PASSIF :			
Dettes envers les établissements de crédit	1		
A vue		32,123,669.40	42,770,530.14
A terme		14,585,771.39	62,810,002.30
Dettes envers la clientèle	1		
A vue		1,459,837,473.19	1,315,105,334.34
A terme		3,926,355,332.24	5,031,248,230.53
Instruments conditionnels		9,487,228.79	7,525,475.08
Autres passifs	6	14,672,786.22	29,900,901.25
Comptes de régularisation	7	105,550,707.93	47,550,739.62
Provisions pour risques et charges	8	2,569,217.44	2,361,717.44
Fonds pour risques bancaires généraux	9	1,995,859.85	1,995,859.85
Dettes subordonnées	10	50,855,429.71	47,708,665.16
Compte d'associés : Augmentation de capital versée, en attente d'autorisation ministérielle		19,980,895.00	
Capital souscrit	11	131,020,105.00	131,020,105.00
Réserves	12	1,495,181.84	1,087,125.88
Report à nouveau	12	18,690,607.92	10,937,544.67
Résultat de l'exercice	12	6,699,641.71	8,161,119.21
Total du passif		5,795,919,908.12	6,740,183,350.49

Voir notes annexes aux états financiers - comptes sociaux.

Comptes sociaux - Hors bilan

<i>(En Euro)</i>	Notes	31-Dec-08	31-Dec-07
Engagements de financement			
Engagements en faveur de la clientèle		38,777,798.81	62,082,670.27
Engagements de garantie			
Cautions, avals, autres garanties d'ordre d'établissements de crédit		1,251,515.00	5,917,344.11
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit		98,116,882.86	89,947,741.98
Garanties d'ordre de la clientèle		110,565,316.62	94,422,437.38
Engagements sur instruments financiers à terme			
Opérations sur instruments de taux d'intérêt		281,941,091.95	18,000,000.00
Opérations sur instruments de cours de change		134,069,445.42	218,387,768.30
Opérations sur autres instruments		18,192,166.61	143,092,457.81

Compte de résultat

<i>(En Euro)</i>	Notes	2008	2007
Intérêts et produits assimilés :			
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires ...		234,559,827.32	233,914,112.46
Opérations avec la clientèle		57,293,005.33	41,712,064.15
Opérations sur titres		38,746,850.63	48,673,463.36
Total intérêts et produits assimilés		330,599,683.28	324,299,639.97
Intérêts et charges assimilés :			
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires ...		14,034,903.17	29,896,369.97
Opérations avec la clientèle		260,029,865.72	252,730,017.29
Charges sur dettes subordonnées		2,057,831.93	2,994,651.75
Total intérêts et charges assimilés		276,122,600.82	285,621,039.01
Marge d'intérêts		54,477,082.46	38,678,600.96
Commissions		30,235,850.70	34,193,975.60
Gains sur opérations financières			
Produits sur opérations de change		14,388,034.53	10,628,168.64
Produits sur opérations de hors-bilan		1,458,421.12	867,893.73
Produits sur opérations du portefeuille titres :		-26,787,746.86	-4,173,328.12
- Dont reprise dotation exercice précédent		6,046,693.62	350,698.56
- Dont dotation exercice en cours		-36,807,524.05	-6,046,693.61
- Dont résultat net des cessions		3,973,083.57	1,522,666.93
Autres produits d'exploitation bancaire		4,523,453.80	4,390,600.21
Produit Net Bancaire		78,295,095.75	84,585,911.01

(En Euro)	Notes	2008	2007
Charges générales d'exploitation			
Salaires et rémunérations		41,972,710.90	46,968,117.14
Charges sociales		6,621,042.67	6,009,741.07
Frais administratifs		15,968,629.48	15,647,719.35
Autres charges		708,987.89	281,203.49
Total charges générales d'exploitation		65,271,370.94	68,906,781.05
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles		1,658,456.40	1,615,314.05
Résultat brut d'exploitation		11,365,268.41	14,063,815.91
+ / - coût du risque		-106,316.93	-287,984.26
Résultat d'exploitation		11,258,951.48	13,775,831.65
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3	-287.03	-244,405.93
Résultat courant avant impôts		11,258,664.45	13,531,425.72
Résultat exceptionnel		-763,847.73	-863,379.51
Impôt sur les bénéfices		3,795,175.00	4,506,927.00
Dotations et reprises de FRBG et provisions réglementées		0.00	0.00
Résultat net	12	6,699,641.71	8,161,119.21

Voir notes annexes aux états financiers - comptes sociaux.

Comptes sociaux - Compte de résultat

(En Euro)	Notes	2008	2007
DEBIT :			
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts et charges assimilées :			
sur opérations avec les établissements de crédit		14,261,254.42	30,011,530.18
sur opérations avec la clientèle		260,029,865.72	252,730,017.29
sur obligations et autres titres à revenu fixe		3,048,253.88	3,546,263.34
sur dettes subordonnées		2,057,831.93	2,994,651.75
Autres charges ordinaires			
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel		48,593,753.57	52,977,858.21
Autres frais administratifs		16,677,904.40	16,173,328.77
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		1,658,456.40	1,615,314.05
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables			
Dotations fonds pour risques bancaires et généraux		0.00	0.00
Provisions pour risques et charges		487,500.00	97,000.00
Provisions créances clientèles		268,959.33	300,254.38
Dotations aux provisions pour dépréciations titres de placement		36,807,524.05	6,046,693.61
Charges exceptionnelles		1,372,729.22	1,523,196.16
Impôts sur les bénéfices		3,795,175.00	4,506,927.00
Bénéfice de l'exercice		6,699,641.71	8,161,119.21
Total des charges		395,758,849.63	380,684,153.95

Voir notes annexes aux états financiers - comptes sociaux.

Comptes sociaux - Compte de résultat (suite)*(En Euro)*

Notes

2008**2007****CREDIT :****Produits d'exploitation bancaire**

Intérêts sur produits assimilés :

sur opérations avec les établissements de crédit	234,559,827.32	233,914,112.46
sur opérations avec la clientèle	57,660,475.77	41,808,539.42
sur obligations et autres titres à revenu fixe	42,737,147.09	50,212,477.55

Commissions (nettes)	35,969,431.69	40,709,425.13
--------------------------------	---------------	---------------

Gains sur opérations financières :

sur titres de transaction		
de change	14,388,034.53	10,628,168.64
autres opérations sur instruments financiers	3,122,313.23	2,203,171.61

Autres produits ordinaires

Autres produits	15,902.50	88,473.82
---------------------------	-----------	-----------

Reprise de provision pour dépréciation du portefeuille titres et des opérations diverses

	6,046,693.61	350,698.55
--	--------------	------------

Reprise de provision sur créances douteuses	370,142.40	101,718.67
--	-------------------	-------------------

Reprise de provision pour risques et charges	280,000.00	7,551.45
---	-------------------	-----------------

Produits exceptionnels	608,881.49	659,816.65
---	-------------------	-------------------

Total des produits	395,758,849.63	380,684,153.95
-------------------------------------	-----------------------	-----------------------

*Voir notes annexes aux états financiers - comptes sociaux.***Notes annexes aux états financiers****Comptes sociaux****1. La société**

HSBC Private Bank (Monaco) SA est une société anonyme de droit monégasque ayant le statut d'établissement de crédit, filiale détenue à 99.99 % par HSBC Private Banking Holding (Suisse) SA, Genève.

Les comptes de la HSBC Private Bank (Monaco) SA sont consolidés par HSBC Private Banking Holding (Suisse) SA, Genève.

2. Principes comptables

L'année 2008 aura été marquée par une crise financière de grande envergure. La fragilisation de nombreuses institutions financières a entraîné une perte de confiance des différents acteurs financiers les uns par rapport aux autres et un assèchement drastique de la liquidité.

L'ensemble des produits et métiers des institutions financières a fortement pâti de cette situation exceptionnelle et leurs résultats en ont été significativement impactés : le renchérissement du coût de la liquidité, l'attentisme des investisseurs, et leur repli vers des produits sécuritaires entraînant une évolution de la composition des encours des métiers de collecte d'épargne et impactant les revenus liés, comme les commissions financières. La place monégasque reste toutefois relativement préservée du contexte financier international. En effet, selon les chiffres du Ministre d'Etat, la Principauté a enregistré une croissance de 10% sur la période, malgré quelques indicateurs d'impact de la crise internationale enregistrés sur les derniers mois de l'année et un certain essoufflement perceptible de l'activité économique. La croissance monégasque de 2008 a bénéficié à tous les secteurs, notamment la place financière, qui enregistre une

croissance de 15%. Selon le même schéma, l'activité de HSBC Private Bank (Monaco) S.A. résiste bien aux effets de la crise grâce notamment à une gestion raisonnée de ses liquidités et de son financement. HSBC Private Bank (Monaco) S.A. dispose de sources de financements diversifiées et stables constituées essentiellement des dépôts de sa clientèle et dans une moindre mesure de dettes souscrites principalement auprès des entités du Groupe HSBC. Par ailleurs, l'accroissement des encours de la banque en 2008 a nécessité une augmentation de capital fin septembre 2008 à hauteur de 20 million d'euros afin de respecter les contraintes des ratios réglementaires et de permettre le développement futur des activités de la Banque.

Les comptes annuels de HSBC Private Bank (Monaco) SA sont établis selon les principes comptables et méthodes d'évaluation généralement admis. Ils sont présentés selon les dispositions du CRC 2000.03 du 4 juillet 2000 et 2002.03 du 12 décembre 2002.

Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

A. Conversion des comptes de bilan et de hors-bilan libellés en devises :

Les créances et dettes ainsi que les engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

B. Opérations et positions en devises :

Les positions de change au comptant et à terme sont réévaluées à chaque arrêté mensuel aux cours de change en vigueur à la date d'arrêté et le résultat est enregistré au compte de produits sur opérations financières. Les intérêts, commissions et frais sur les opérations en devises sont convertis et comptabilisés en euro à chaque arrêté mensuel.

C. Intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés en compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées

lors de leur exigibilité à l'exception de celles assimilées à des intérêts qui sont comptabilisées prorata temporis. Les intérêts impayés font l'objet d'une provision si leur recouvrement paraît compromis, dans ce cas ils sont exclus du produit net bancaire. Les intérêts sur créances douteuses sont provisionnés dans leur intégralité.

D. Portefeuille titres :

Lors de leur acquisition, les titres et les instruments de couverture qui s'y rapportent sont classés par la Banque soit en portefeuille d'investissement, soit en portefeuille de placement, soit en portefeuille de transaction.

Les titres sont classés selon les caractéristiques suivantes :

- en "Titres de transaction" lorsqu'ils ont été acquis en vue d'une cession dans un délai inférieur à 6 mois. Ils figurent au bilan pour leur valeur de marché. La différence entre la valeur d'acquisition et l'évaluation au cours le plus récent est portée en produits ou en charges ;

- en "Titres de placement" lorsqu'ils sont acquis avec l'intention de les conserver au moins 6 mois. Ils sont enregistrés à leur prix de revient et valorisés à leur valeur de marché afin de déterminer s'ils doivent faire l'objet d'une dépréciation par ensemble homogène de titres de même nature sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres ;

- en "Titres d'investissement" pour les titres à revenu fixe destinés à une détention durable, en principe jusqu'à l'échéance. Ils sont adossés à des ressources affectées à leur financement. Ils figurent au bilan au prix d'achat ajusté de l'écart entre ce même prix et la valeur de remboursement, amortie sur la durée restant à courir.

E. Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont comptabilisées à leur valeur nominale et le cas échéant, après déduction des revenus perçus d'avance. Les revenus perçus d'avance sont crédités au prorata dans le compte de résultat.

Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées (suite)**F. Provisions pour dépréciations des créances douteuses :**

Les dépréciations des créances douteuses sont constituées lorsqu'apparaît un risque probable de non-recouvrement total ou partiel. Les dépréciations affectées à des encours spécifiques sont comptabilisées en déduction de l'actif.

Au 31 décembre 2008, le calcul de la dépréciation des créances douteuses a été actualisé au regard des événements survenus durant l'exercice.

G. Instruments financiers hors-bilan :

Les instruments financiers se composent de swaps de taux d'intérêt et sont enregistrés en opérations hors-bilan. La Banque utilise ces instruments à des fins de couverture dans le cadre de la gestion du risque de taux généré par le portefeuille titres et autres investissements, ainsi que par les crédits.

Les revenus sur les instruments financiers utilisés afin de satisfaire les objectifs de gestion de taux d'intérêt à long terme, incluant une optimisation du revenu d'intérêt net, sont enregistrés en compte de résultat de la même façon que ceux des éléments couverts.

Les intérêts courus liés à ces opérations de hors-bilan sont comptabilisés dans les postes d'intérêts à recevoir et d'intérêts à payer du bilan.

Les résultats latents dégagés par les instruments financiers, pour lesquels la couverture en taux d'intérêt des éléments du bilan est effective, sont comptabilisés en résultat de la même façon que ceux des éléments couverts.

La Banque assure le suivi de l'efficacité en termes de gestion actif/passif des instruments de hors-bilan précités en analysant quotidiennement les produits d'intérêts nets et les différences cumulées de conversion. Cette analyse tient compte de l'évolution de la valorisation, des taux d'intérêt, des devises, et comprend également une appréciation des risques liés à l'environnement politique, économique, et autres facteurs financiers internes et externes.

H. Impôt sur les bénéfices :

Le résultat de la Banque est assujéti à l'impôt sur les bénéfices défini par la réglementation fiscale monégasque, soit 33,33%.

I. Transactions avec des sociétés affiliées :

Les montants dus à ou à recevoir des sociétés affiliées à la Banque (essentiellement HSBC et ses filiales bancaires) résultent d'opérations effectuées dans le cadre normal des affaires. Ces transactions sont effectuées aux conditions du marché et incluses dans chaque rubrique concernée des états financiers.

J. Immobilisations :

L'application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, modifié par le règlement CRC n° 2003-07, a été rendu obligatoire à compter du 1er janvier 2005. La mise en application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'incidence sur les comptes 2008 : pas d'immobilisation démembrée par composant, pas de révision des plans d'amortissements. Par ailleurs, les comptes annuels de HSBC Private Bank (Monaco) SA ne comprennent pas d'éléments significatifs susceptibles de répondre à la définition des dépenses représentatives de programmes pluri-annuels de gros entretiens ou de grandes révisions.

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

- Immobilisations corporelles : les amortissements sont calculés en fonction de la durée probable d'utilisation des actifs selon la méthode linéaire.

Logiciels et brevets	1 an
Matériel informatique	3 ans
Autres matériels	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Agencements et installations	10 ans

- Immobilisations incorporelles : l'amortissement du fonds de commerce est calculé sur une base de 20 ans selon la méthode linéaire. Il n'est pas déduit fiscalement.

K. Plan de retraite :

L'ensemble des employés de la Banque bénéficie d'un plan de retraite défini sur la base de la réglementation sociale monégasque.

Informations sur les différents postes des comptes sociaux

1. Créances sur les établissements de crédit

Le tableau ci-dessous présente la répartition des créances sur les établissements de crédit de la Banque et les avoirs en banques par risque géographique et par échéance.

<i>(En milliers d'Euro)</i>	31-Dec-08	31-Dec-07
Par risque géographique : (risque ultime) *		
Etats-Unis d'Amérique	0	0
Royaume-Uni et Iles Anglo-Normandes	1,800,609	1,950,908
Reste de l'Europe	1,197,025	2,884,600
Canada	0	63
Autres	3,064	1,967
	3,000,699	4,837,538
Par échéance *		
Échéance à moins d'un mois	1,678,818	2,507,684
Échéance de un à trois mois	757,679	2,211,907
Échéance de trois à six mois	292,470	86,279
Échéance de six mois à un an	267,482	31,668
Échéance à plus d'un an	4,250	0
	3,000,699	4,837,538

* Ces montants incluent la créance de 365,292 K€ sur la Banque de France (Agence de Nice)

2. Créances/dettes rattachées - opérations interbancaires et de la clientèle

<i>(En milliers d'Euro)</i>	31-Dec-08	31-Dec-07
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	13,909	25,579
Créances sur la clientèle	4,870	3,873
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	578	677
Dettes envers la clientèle	18,416	27,070

3. Portefeuille titres*(En milliers d'Euro)*

	31-Dec-08	31-Dec-07
Obligations et autres titres à revenu fixe	1,454,113	716,907
<i>Titres de placement</i>	<i>1,442,279</i>	<i>711,190</i>
dont : Prix de revient	1,479,087	717,237
Provision pour dépréciation	(36,808)	(6,047)
<i>Créances rattachées</i>	<i>11,834</i>	<i>5,717</i>
Instruments conditionnels achetés	9,487	7,525
Total	1,463,600	724,432

En valeur de marché (plus ou moins values intégrées), l'ensemble du portefeuille titres s'élève à 1,446,167,683 Euros au 31 décembre 2008 contre 711,750,992 Euros au 31 décembre 2007. Le portefeuille titres est essentiellement constitué de titres à revenus fixes (obligations). Nous manageons notre risque de taux d'intérêts par le biais de swaps de taux.

Nous détenons des titres de participation dans HSBC Gestion S.A.M pour 150,000 € (soit 100% du capital). L'activité de cette entité consiste en la gestion du fonds de droit monégasque jusqu'ici géré par HSBC Private Bank (Monaco) S.A. Sa création fait suite aux modifications législatives de 2008 dans la Principauté. La société a été créée le 1 octobre 2008 et son activité a été très restreinte sur les trois mois de son exercice clos le 31 décembre 2008.

4.1 Immobilisations et amortissements*(En milliers d'Euro)*

	31-Dec-08	31-Dec-07
<i>Immobilisations incorporelles</i>		
Logiciels informatiques	1,010	913
Droit au bail	15,902	15,902
Frais d'établissement	20	20
<i>Immobilisations corporelles - exploitation</i>		
Immobilisation en cours	90	1,301
Matériel de bureau	3,714	3,316
Agencement foncier	3,615	2,185
Total valeur brute	24,351	23,637
<i>Amortissements</i>		
Amortissements immobilisations incorporelles hors goodwill	1,031	934
Amortissement goodwill	6,493	5,698
Amortissements immobilisations corporelles	3,477	2,721
Total valeur nette	13,350	14,284

4.2 Autres actifs*(En milliers d'Euro)*

	31-Dec-08	31-Dec-07
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres ...	42,074	64,656
Dépôts de garantie versés	792	615
Autres débiteurs divers	2	135
	42,869	65,406

5. Comptes de régularisation - actif*(En milliers d'Euro)*

	31-Dec-08	31-Dec-07
Ecart de change sur devises	68,085	13,406
Charges constatées d'avance	409	1,185
Produits à recevoir	1,735	5,337
Valeurs reçues à l'encaissement	1,862	1,494
Créances rattachées	2,549	456
Autres	450	1,764
	75,090	23,642

6. Autres passifs*(En milliers d'Euro)*

	31-Dec-08	31-Dec-07
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres ...	9,549	23,753
Dépôts de garantie reçus	232	223
Autres créditeurs divers	4,892	5,925
	14,673	29,901

7. Comptes de régularisation - passif*(En milliers d'Euro)*

	31-Dec-08	31-Dec-07
Ecart de change sur devises	67,665	12,892
Commissions et charges à payer	26,804	22,191
Solde des indemnités administrateurs à payer	0	7,200
Dettes rattachées	3,729	161
Autres	7,353	5,107
	105,551	47,551

8. Provisions pour risques et charges*(En milliers d'Euro)*

	31-Dec-08	Reprises 2008	Dotations 2008	31-Dec-07
Provision	2,569	280	488	2,362

Les provisions pour risques et charges consistent principalement en des provisions sur dossiers de crédits et des provisions pour litiges.

9. Fonds pour risques bancaires généraux*(En milliers d'Euro)*

	31-Dec-08	31-Dec-07
Provision	1,996	1,996

10. Dettes subordonnées

La dette subordonnée figurant au bilan est constituée de deux emprunts participatifs de 35,000,000 USD chacun à échéance 10 ans. L'un contracté en 2002 auprès de HSBC Private Bank GUERNSEY Ltd et l'autre contracté en 2006 auprès de HSBC Private Banking Holdings (Suisse) S.A.

(En milliers d'Euro)

				31-Dec-07
Date d'émission	Devise	Montant	Echéance	Taux
20.12.2002	USD	35'000'000	31/12/2011	LIB 6 mois + 0.48%
22.12.2006	USD	35'000'000	22/12/2016	LIB 6 mois + 0.45%
Total montant	Eur	47,564		
Dettes rattachées		145		

*(En milliers d'Euro)***31-Dec-08**

Date d'émission	Devise	Montant	Echéance	Taux
20.12.2002	US	35'000'000	31/12/2011	LIB 6 mois + 0.48%
22.12.2006	USD	35'000'000	22/12/2016	LIB 6 mois + 0.45%
Total montant	Eur	50,287		
Dettes rattachées		568		

La dette subordonnée du 20.12.2002 est soumise à un abattement réglementaire de 40% (20% au titre de 2007 et 20% au titre de 2008).

11. Variation des capitaux propres

Le capital social initial de la Banque a été souscrit le 19 Décembre 1996 à hauteur de :	19,056,127
Diverses augmentations du capital depuis la date de constitution de la Société :	
- 17 Décembre 1997	26,678,578
- 17 Octobre 2001 suite à :	10,065,295
- la redénomination du capital en euros	
- la fusion avec le CCF - Agence de Monaco	
- 19 Décembre 2001 (autorisation ministérielle de janvier 2002)	30,225,000
- 1 ^{er} Septembre 2005 (autorisation ministérielle du 18 novembre 2005)	19,995,000
- 22 Décembre 2006 (autorisation ministérielle du 12 avril 2007)	25,000,105
- 8 Octobre 2008 (autorisation ministérielle en cours)	19,980,895
	151,001,000

12. Réserves, report à nouveau et affectation du résultat

	31-Dec-08	affectation 08	31-Dec-07
Résultat de l'exercice précédent	0	-8,161,119	8,161,119
Réserves	1,495,182	408,056	1,087,126
Report à nouveau	18,690,608	7,753,063	10,937,545
Résultat de l'exercice en cours à affecter	6,699,642	6,699,642	0

13. Opérations avec le groupe HSBC au 31 décembre 2008

(En milliers d'Euro)

	31-Dec-08	31-Dec-07
Créances sur les établissements de crédit	1,343,395	2,627,728
Autres créances	1,129	1,493
Dettes envers les établissements de crédit	33,999	92,722
Dettes subordonnées	50,287	47,564
Portefeuille Titres	293,082	150,000

14. Effectif au 31 décembre 2008

L'effectif moyen pour l'exercice était de 206 salariés, dont 86 cadres, celui-ci était de 185 salariés dont 76 cadres en 2007.

15. Rémunération Salaires et rémunérations des dirigeants

Le poste salaires et rémunérations comprend les indemnités administrateurs versées pour l'exercice 2008

16. Ventilation des actifs et passifs selon leur durée résiduelleDurée résiduelle **31-Dec-07**

<i>(En milliers d'Euro)</i>	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Créan./Dettes rattachées	Total Créan./Dettes
-----------------------------	--------------------	-----------------------	---------------------	-----------------	------------------	-----------------------------	--------------------------------

Actifs :

Créances sur les

établissements de crédit	3,171,348	1,398,442	117,183	0	0	25,579	4,712,552
--------------------------	-----------	-----------	---------	---	---	--------	------------------

Créances sur la clientèle	502,095	33,261	62,504	172,737	297,481	3,873	1,071,951
---------------------------	---------	--------	--------	---------	---------	-------	------------------

Obligations et autres	0	0	0	0	0	0	0
-----------------------	---	---	---	---	---	---	----------

titres à revenu fixe	20,715	0	62,047	526,445	101,983	5,717	716,907
----------------------	--------	---	--------	---------	---------	-------	----------------

Passifs :

Dettes envers les

établissements de crédit	43,582	28,994	32,328	0	0	677	105,581
--------------------------	--------	--------	--------	---	---	-----	----------------

Dettes envers la clientèle	5,002,781	1,225,211	84,365	0	6,927	27,070	6,346,354
----------------------------	-----------	-----------	--------	---	-------	--------	------------------

Dettes subordonnées	0	0	0	23,782	23,782	145	47,709
---------------------	---	---	---	--------	--------	-----	---------------

Durée résiduelle

31-Dec-08

<i>(En milliers d'Euro)</i>	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Créan./Dettes rattachées	Total Créan./Dettes
-----------------------------	--------------------	-----------------------	---------------------	-----------------	------------------	-----------------------------	--------------------------------

Actifs :

Créances sur les

établissements de crédit	1,308,208	754,433	556,607	2,250	0	13,909	2,635,407
--------------------------	-----------	---------	---------	-------	---	--------	------------------

Créances sur la clientèle	542,367	47,510	31,112	266,643	305,057	4,870	1,197,559
---------------------------	---------	--------	--------	---------	---------	-------	------------------

Obligations et autres	0	0	0	0	0	0	0
-----------------------	---	---	---	---	---	---	----------

titres à revenu fixe	238,125	0	262,423	780,044	164,190	11,834	1,456,616
----------------------	---------	---	---------	---------	---------	--------	------------------

Passifs :

Dettes envers les

établissements de crédit	32,124	14,009	0	0	0	577	46,710
--------------------------	--------	--------	---	---	---	-----	---------------

Dettes envers la clientèle	4,021,408	800,234	540,253	0	5,882	18,416	5,386,193
----------------------------	-----------	---------	---------	---	-------	--------	------------------

Dettes subordonnées	0	0	0	25,144	25,144	568	50,856
---------------------	---	---	---	--------	--------	-----	---------------

17. Répartition par zone géographique des actifs*(En pourcentage)*

	31-Dec-08	31-Dec-07
- Etats-Unis	5%	4%
- Royaume-Uni et Iles Anglo-Normandes	41%	31%
- Europe Continentale	45%	58%
- Autres	8%	7%

RAPPORT GENERAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice social clos le 31 décembre 2008

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport de l'accomplissement de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2006 pour les exercices 2006, 2007 et 2008.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu à l'article 23 de la même loi n°408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre Société, pendant l'exercice 2008, le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice de douze mois, clos à cette date, établis selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été préparés au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend

l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat de l'exercice 2008 et l'annexe ci-joints, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, le premier, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2008, le second, les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 13 mars 2009.

Les Commissaires aux Comptes

Bettina RAGAZZONI

Claude PALMERO

«MARTIN MAUREL SELLA»

Banque Privée - Monaco
 au capital de 9.000.000 euros
 Siège social : Villa du Pont, 3, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(en Euro)

ACTIF	2008	2007
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P	0,00	0,00
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	104 181 853,58	150 226 924,88
à vue	72 968 912,79	30 087 627,85
à terme.....	31 212 940,79	120 139 297,03
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	23 503 562,43	18 428 312,93
Comptes ordinaires débiteurs.....	23 503 562,43	18 428 312,93
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	81 236 870,49	10 081 779,09
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	4 482 017,41	4 501 043,67
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	188 484,00	188 484,00
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	207 816,53	207 816,53
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 194 402,35	2 195 668,24
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 043 658,03	1 181 565,91
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT	750,00	
AUTRES ACTIFS	78 649,23	124 384,58
COMPTES DE REGULARISATION	927 736,85	326 384,57
TOTAL DE L'ACTIF	218 045 800,90	187 462 364,40
 PASSIF	 2008	 2007
BANQUES CENTRALES, C.C.P		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	57 404 368,21	28 660 463,03
à vue	56 530 339,24	28 660 463,03
à terme.....	874 028,97	0,00
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	144 364 271,47	143 243 599,89
Comptes d'épargne à régime spécial	187,98	5 836,64
à terme.....	187,98	5 836,64
Autres dettes	144 364 083,49	143 237 763,25
à vue	29 996 476,94	14 824 314,50
à terme.....	114 367 606,55	128 413 448,75

	2008	2007
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS.....	679 448,10	405 430,16
COMPTES DE REGULARISATION	1 090 492,43	1 723 456,90
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	200 000,00	156 020,00
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	14 307 220,69	13 273 394,42
CAPITAL SOUSCRIT.....	9 000 000,00	9 000 000,00
RESERVES	761 288,84	679 523,92
REPORT A NOUVEAU (+/-).....	3 197 105,58	1 958 572,03
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION.....	0,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-).....	1 348 826,27	1 635 298,47
TOTAL DU PASSIF.....	218 045 800,90	187 462 364,40

HORS BILAN AU 31/12/2008

(en Euro)

	2008	2007
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	5 648 073,42	5 479 933,95
garantie d'ordre de la clientèle	5 678 073,42	5 479 933,95
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	1 707 715,50	1 667 715,50
garantie reçue de la clientèle.....	1 707 715,50	1 667 715,50

RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

(en Euro)

	2008	2007
Intérêts et produits assimilés	5 952 216,77	5 158 387,49
sur opérations avec les établissements de crédit.....	4 062 696,32	4 122 406,14
sur opérations avec la clientèle	1 133 933,76	793 230,43
sur obligations et autres titres à revenu fixe	755 586,69	242 750,923
Intérêts et charges assimilées.....	4 498 517,59	3 801 222,46
sur opérations avec les établissements de crédit.....	39 250,85	8 466,87
sur opérations avec la clientèle	4 459 266,74	3 792 755,59

	2008	2007
Revenus des titres à revenu variable	119 836,00	209 091,00
Commissions (produits).....	4 707 347,12	4 639 765,35
Commissions (charges).....	577 144,40	632 464,50
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	56 121,59	46 658,16
sur titres de transaction de change	56 121,59	46 658,16
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-105 508,73	20 860,56
Autres produits d'exploitation bancaire	419 939,08	432 648,12
Autres charges d'exploitation bancaire.....	3 470,38	0,00
PRODUIT NET BANCAIRE	6 070 819,46	6 073 723,72
Charges générales d'exploitation.....	4 424 560,44	4 209 571,55
frais de personnel	2 559 630,90	2 289 988,58
autres frais administratifs.....	39 332,52	1 919 582,97
services extérieurs.....	1 825 597,02	
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	253 346,87	232 833,70
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 392 912,15	1 631 318,47
Côût du risque	-44 069,29	3 980,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 348 842,86	1 635 298,47
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1 348 842,86	1 635 298,47
Résultat exceptionnel.....	-16,59	0,00
RESULTAT NET	1 348 826,27	1 635 298,47

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Note 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1.1 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexe) sont présentés en euros, conformément aux dispositions du règlement CRC 2000.03 du 4 juillet 2000.

1.2 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en suivant les principes et méthodes généralement admis dans la profession bancaire.

a) Conversion des actifs et passifs libellés en devises

- Les actifs et passifs en devises sont convertis aux taux de change de fin d'exercice.

- Les pertes ou gains résultant des ces conversions ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice sont comptabilisés au compte de résultat.

b) Opérations de change

A chaque arrêté comptable, les contrats de change comptant sont évalués au cours du marché au comptant de la devise concernée.

Les opérations de change à terme sont des opérations adossées et le cours utilisé est le cours au comptant de la devise concernée.

c) Intérêts et commissions

Les intérêts sont enregistrés au compte de résultats prorata-temporis. Les commissions sont comptabilisées selon le critère de la date d'exigibilité à l'exception de celles assimilées à des intérêts qui sont comptabilisées prorata-temporis.

d) Participations et autres titres détenus à long terme.

La banque détient une participation à hauteur de 34,94 % dans le capital de la société de gestion "MPM & PARTNERS".

e) Parts dans les entreprises liées.

Ce poste représente la participation majoritaire détenue dans le capital de "MARTIN MAUREL SELLA GESTION MONACO SAM", société de gestion des Fonds Communs de placement dont notre établissement est dépositaire.

La constitution de provisions pour dépréciation des titres de participation est appréciée individuellement, en tenant compte de la valeur d'usage et de l'appréciation économique et financière de chaque société concernée.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Durée et mode d'amortissement des immobilisations

<u>IMMOBILISATIONS</u>	<u>DUREE</u>	<u>MODE</u>
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Logiciels	1 an	Linéaire
Coffres	20 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	5 ans	Dégressif
Agencements, installations	10 ans	Linéaire
Sécurité	5 ans	Dégressif

Les immobilisations incorporelles comprennent le fonds de commerce, des frais d'établissement et des logiciels.

Les immobilisations corporelles comprennent une participation à hauteur de 35 % dans le capital de la SCP VDP1 et à hauteur de 1 % dans le capital de la SCI VDP2. La SCP VDP1 détient le capital de la SCI VDP2 propriétaire des locaux de notre établissement acquis le 29/12/05.

g) Constitution du fonds de commerce :

- Eléments corporels : 33.680,00 Euros
- Eléments incorporels qui comprennent l'enseigne, le nom commercial, l'achalandage, et la clientèle pour une valeur de 2.016.320,00 Euros.

h) Engagements en matière de retraite

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes de retraite sont prises en charge par un organisme extérieur spécialisé OPTIMUM VIE. Le montant des indemnités acquises au 31/12/2008 est de 47 459,00 Euros.

i) Fiscalité

Martin Maurel Sella n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés car elle réalise plus de 75 % de son chiffre d'affaires sur Monaco.

Elle n'a pas opté pour la TVA.

Note 2 - IMMOBILISATIONS**IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2008 (en milliers d'euros)**

Immobilisations Incorporelles	Valeur brute 31/12/2007	Acqui- sitions	Cessions	Rebus	Valeur brute au 31/12/2008	Amortis- sements au 31/12/2007	Dotation de l'année		Cumuls Amortis- sements au 31/12/2008	Valeur comptable nette au 31/12/2008
							Linéaire	Dégressive		
Immobilisation incorporelles en cours		61	61							
Fonds commercial	2 050				2 050					2 050
Droit au bail	134				134					134
Frais d'établissement	236				236	236			236	
Logiciel	550	90			640	539	91		630	10
Certificat d'association (Fonds de garantie des dépôts)	14				14					14
Total immobilisations incorporelles	2 985	90			3 075	775	91		866	2 208

Immobilisations Corporelles	Valeur brute 31/12/2007	Acqui- sitions	Cessions	Rebus	Valeur brute au 31/12/2008	Amortis- sements au 31/12/2007	Dotation de l'année		Reprise Amortis- sements sur cessions	Cumuls Amortis- sements au 31/12/2008	Valeur comptable nette au 31/12/2008
							Linéaire	Dégressive			
Matériel de transport	32				32	10	8			19	14
Mobilier	152	5			158	102	15			118	40
Matériel de bureau et matériel informatique	380	19			399	356		15		371	28
Agencement, aménagement et installation	1 311				1 311	925	124			1 049	262
Parts dans des sociétés civiles immobilières	700				700						700
Total immobilisations corporelles	2 756	24			2 600	1 394	147	15		1 556	1 044

Note 3 - VENTILATION DES CRÉANCES ET DES DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

en milliers d'euros	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS	126 550	1 136			127 686
Créances sur les établissements de crédit	103 046	1 136			104 182
<i>(Dont créances rattachées)</i>	457	36			492
Créances sur la clientèle	23 504				23 504
<i>(Dont créances rattachées)</i>	321				321
RESSOURCES	189 843	11 925			201 768
Dettes sur les établissements de crédit	57 404				57 404
<i>(Dont dettes rattachées)</i>					
Dettes sur la clientèle	132 439	11 925			144 364
<i>(Dont dettes rattachées)</i>	435	87			522

Note 4 - VENTILATION DES COMPTES DE REGULARISATION (en milliers d'euros)

COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
Comptes d'ajustement sur devises	260	32
Charges constatées d'avance	24	12
Produits à recevoir	633	282
Autres comptes de régularisation	11	0
TOTAL	928	326

COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
Comptes d'encaissement		244
Comptes d'ajustement sur devises	260	32
Produits constatées d'avance	11	454
Charges à payer	806	993
Autres comptes de régularisation	14	0
TOTAL	1 091	1 723

Note 5 - VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
EMPLOIS	127 685	168 655
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	104 182	150 227
à vue	72 969	30 088
à terme	31 213	120 139
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	23 504	18 428
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	23 504	18 428
RESSOURCES	201 769	171 904
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	57 404	28 660
à vue	56 530	28 660
à terme	874	
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	144 364	143 244
Comptes d'épargne à régime spécial		6
à vue		
à terme		6
Autres dettes	144 364	143 238
à vue	29 996	14 824
à terme	114 368	128 413

Note 6 - PORTEFEUILLE TITRES

En milliers d'euros	2008	2007
TITRES DE PLACEMENT	85 719	14 583
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	81 237	10 082
<i>(Dont créances rattachées)</i>	410	189
<i>(Dont Moins values latentes provisionnées)</i>	2	38
Actions et autres titres à revenu variable (2)	4 482	4 501
<i>(Dont Moins values latentes provisionnées)</i>	158	18

(1) Les titres détenus sont des essentiellement des CDN.

(2) Les titres détenus sont essentiellement des OPCVM français.

Note 8 - CAPITAUX PROPRES

en euros	31/12/2008	31/12/2007
CAPITAL SOUSCRIT	9 000 000,00	9 000 000,00
PRIMES D'EMISSION		
RESERVES	761 288,84	679 523,92
réserve légale		
réserve statutaire	761 288,84	679 523,92
autres réserves		
ECART DE REEVALUATION		
PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
REPORT A NOUVEAU (+/-)	3 197 105,58	1 958 572,03
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTION		
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	1 348 826,27	1 635 298,47

Le capital de 9 000 000 d'euros est divisé en 9 000 actions de 1 000 euros chacune. La BANQUE MARTIN MAUREL détient 54.96% du capital et le Groupe BANCA SELLA en détient 44.97%

Note 9 - PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice	1 348 826,27
Report à nouveau bénéficiaire	3 197 105,58
Résultat à affecter	4 545 931,85
Réserve statutaire	67 441,31
Distribution d'un dividende (35 € par action)	315 000,00
Report à nouveau bénéficiaire	4 163 490,54

Note 10 - CREANCES DOUTEUSES & PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES
(en milliers d'euros)

	Encours douteux		Provisions sur encours douteux	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Encours sur la clientèle : Sociétés	0	1	0	1
Encours sur la clientèle : Particuliers	42	39	42	39
Total encours sur la clientèle	42	40	42	40

Note 11 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS (en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	5 952	5 158
sur opérations avec les établissements de crédit	4 063	4 122
sur opérations avec la clientèle	1 134	793
sur obligations et autres titres à revenu fixe	755	243
autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilées	4 498	3 801
sur opérations avec les établissements de crédit	39	8
sur opérations avec la clientèle	4 459	3 793
sur obligations et autres titres à revenu fixe		
autres intérêts et produits assimilés		

Note 12 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE (en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes de MARTIN MAUREL SELLA GESTION SAM	119	209
Autres	1	

Note 13 - COMMISSIONS (en milliers d'euros)

Commissions Produits	31/12/2008	31/12/2007
Droits de garde	427	229
Commissions de gestion	1 761	1 521
Commissions sur achats & ventes de titres	1 169	1 421
Commissions sur OPCVM	746	891
Location de coffre	6	
Care of	69	
Autres commissions	529	577
TOTAL	4 707	4 640

Commissions charges	31/12/2008	31/12/2007
Frais de courtage	179	157
Sous traitance siège titres	174	243
Autres commissions	224	233
TOTAL	577	632

**Note 14 - VENTILATION DES GAINS SUR OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT
(en milliers d'euros)**

	2008	2007
Plus values sur obligations et autres titres à revenu fixe (1)	0	0
Plus values sur actions et autres titres à revenu variable (2)	0	15
Reprises de provisions des titres de placement	60	28
Frais d'acquisition sur actions et autres titres à revenu variable	0	0
Moins values sur titres de placement à revenu fixe	17	0
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placements	148	21
Total	-105	21

(1) Les titres détenus sont essentiellement des CDN.

(2) Les titres détenus sont essentiellement des OPCVM français.

**Note 15 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE
(en milliers d'euros)**

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	31/12/2008	31/12/2007
Produits divers d'exploitation bancaire	3	
Location de coffre		6
Care of		67
Refacturations diverses	322	359
Autres produits accessoires	95	2
TOTAL	420	433

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	31/12/2008	31/12/2007
Charges diverses d'exploitation bancaire	3	0
TOTAL	3	0

Note 16 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)

Charges générales d'exploitation	31/12/2008	31/12/2007
Frais de personnel	2 560	2 290
Salaires et traitements	1 904	1 660
Charges de retraite	175	175
Autres charges sociales	481	445
Autres frais administratifs	39	
Services extérieurs	1 826	1 920
TOTAL	4 425	4 210

Note 17 - COÛT DU RISQUE (en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux provisions sur opérations avec la clientèle	16	16
Reprises de provisions sur opérations avec la clientèle	16	20
Dotations aux provisions pour risques et charges	200	
Reprises de provisions pour risques et charges	156	
SOLDE COÛT DU RISQUE	-44	4

Note 18 - EFFECTIF (Selon déclaration BDF)

	31/12/2008	31/12/2007
Commerciaux	19	14
administratifs	12	13
contrôle interne	2	1
TOTAL	33	28

Note 19 - RATIOS PRUDENTIELS

Le coefficient de liquidité qui doit être au moins égal à 100% s'élève au 31 décembre 2008 à 132% contre 163% en 2007.

RAPPORT GENERAL

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de l'accomplissement de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale du 24 mai 2006 pour les exercices 2006, 2007 et 2008.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu à l'article 23 de la même loi n° 408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2008, le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi

que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat de l'exercice 2008 et l'annexe ci-joints, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2008, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction significative aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 26 mars 2009.

Les Commissaires aux Comptes,

Alain LECLERCQ

Claude PALMERO

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 29 mai 2009
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	7.592,63 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	5.347,17 EUR
Monaco Valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	384,84 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	19.542,04 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	279,63 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.282,03 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.755,15 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.142,50 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.831,29 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.133,46 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.106,11 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.233,98 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.123,00 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	770,98 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	654,43 USD
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.329,64 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	969,64 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.107,69 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	712,29 EUR
Capital Long Terme	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.078,91 EUR
Monaco Globe Spécialisation				
Fonds à 5 compartiments :				
Compartiment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.169,18 EUR
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	260,89 USD
Compartiment Sport Bond Fund	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	589,29 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.081,22 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.118,94 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	10.749,83 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	809,93 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.841,29 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.493,94 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	730,64 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	565,43 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	900,30 USD
Monaco Total Return Euro	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	964,63 EUR
Monaco Total Return USD	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	956,91 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.011,19 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 28 mai 2009
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.012,88 EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.013,13 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 29 mai 2009
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.791,28 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	30.07.1988	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	506,47 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 31 mars 2009
Monaco Court Terme Alternatif	07.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	8.738,01 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00